

DANS CE NUMERO:

L'exploitation du sous-sol égyptien - L'or dans le monde -
Le développement de l'industrie pétrolière en Egypte -
Détails inédits sur l'affaire "Zama".

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXIème ANNEE, No. 801
SAMEDI, 20 DECEMBRE 1957

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
L'EXPLOITATION DU SOUS-SOL EGYPTIEN: par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LA POLITIQUE EN EGYPTE ET A L'ETRANGER	6
THE EGYPTIAN LAND AND BUILDING: étude financière	7
L'OR: par Raymond Errera	8
LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PETROLIERE EN EGYPTE	10
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	11
LE RECENSEMENT MONDIAL DE L'AGRICULTURE EN 1950	12
LES CONCEPTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES DU PRESIDENT ROBERT SCHUMAN	13
QUE S'EST-IL PASSE A LA "ZAMA" ?	15
LES ASSEMBLEES GENERALES	16
LES MARCHES INTERNATIONAUX	17
LES FOIRES, CENTRES DE DISTRIBUION DE MARCHANDISES	18
LA SEMAINE COTONNIERE	19
LA BOURSE DES VALEURS	20
LES BOURSES ETRANGERES	22
LES MARCHES DE GROS	23

Nouvelles économiques et financières de l'étranger
Nouvelles sociétés



"AL CHARK"

Première Société Anonyme Egyptienne d'Assurance-Vie

Siège Social:

En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha

14, Rue Soliman Pacha — R.C. No. 35.

Branches Pratiquées:

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTERESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RESERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT



Pour vos
DEDOUANAGES,
TRANSPORTS,
NAVIGATION,
TOURISME

adressez-vous auprès de

**THE EXPRESS
COMPANY**

Siège : 33, rue Nébi Daniel
Tél. 28609 - 24326, Alex.

Branches :

CAIRE - PORT-SAID - SUEZ

**Correspondants dans
le Monde Entier**

RAPIDITE

EFFICACITE

ECONOMIE

La Bière STELLA

PASTEURISÉE

est une boisson

saine et

hygiénique

recommandable

en temps

d'épidémie

L'EXPLOITATION DU SOUS-SOL EGYPTIEN

Elle ne saurait se faire qu'avec des garanties pour les prospecteurs

Nous demandions la semaine dernière une politique libérale en matière minière. Nous disions que pour améliorer le niveau de vie d'une population qui croît sans cesse, il fallait exploiter les richesses du sous-sol égyptien. Nous disions que l'Egypte est riche en pétrole, en or, en phosphate, en manganèse, en fer etc. Nous disions que le capitaliste égyptien craint le risque et préfère ne pas s'engager dans les prospections minières, nous disions enfin, que pour découvrir et exploiter les mines, il faut une collaboration entre le gouvernement et les entreprises étrangères.

Nous espérons que notre voix aurait été entendue. Or, c'est le contraire qui vient de se réaliser.

Il y a quelque temps, l'Anglo-Egyptian Oilfields avait été autorisée par le gouvernement de faire des recherches pétrolières dans la presqu'île du Sinaï. Ses efforts amenèrent la découverte de nouveaux puits dans la région de Ras el Sudr. Or, ayant reçu un permis de prospection dans cette zone, la Compagnie aurait pu s'attendre à exploiter les mines qu'elle découvrirait, en vertu des règlements existants, c'est-à-dire, en accordant au gouvernement la part qui lui revient.

Mais, les puits découverts paraissent être fort riches. Et cela n'a pas manqué d'attirer l'attention de quelques parlementaires qui demandent aujourd'hui qu'aucune concession ne soit accordée à l'Anglo-Egyptian Oilfields, sinon en vertu d'une loi votée par le Parlement.

Nous tenons à dire franchement que nous n'avons pas pour mission de défendre l'Anglo-Egyptian Oilfields où n'importe quelle autre société. C'est en ayant simplement en vue l'intérêt général que nous consacrons, à nouveau, ces commentaires, au problème minier.

En l'occurrence, l'attitude du Parlement n'est pas faite pour encourager les recherches dans le sous-sol égyptien. Si chaque concessionnaire doit se heurter à une législation différente, nul ne se lancera plus dans une entreprise déjà assez hasardeuse en elle-même, parcequ'elle implique l'emploi d'importants capitaux sans certitude de rendement.

L'hon. Fouad Sérâg Eddine pacha, membre du Wafd, ancien ministre de l'Intérieur, présentait lundi dernier au Sénat, un projet de résolution tendant à empêcher le gouvernement d'accorder un permis d'exploitation à l'Anglo-Egyptian Oilfields pour les six puits découverts à Ras el Sudr, sans une loi votée par le Parlement. Il basait sa demande sur l'article 137 de la Constitution.

Le gouvernement répondit que les effets de l'article 137 étaient encore sous étude à la Commission des Affaires Constitutionnelles, étant donné une différence entre les textes arabes et français.

Nous ne voulons pas entrer dans la discussion d'une question d'ordre constitutionnel, mais nous voulons faire appel à la logique et au bon sens.

Quelle société accepterait d'effectuer des recherches minières si elle n'était pas certaine d'obtenir la concession des richesses qu'elle découvrirait ? Devrait-elle employer des capitaux, du travail, des efforts pour que d'autres en profitent ? Si c'est ainsi que les autorités comptent agir, c'en est fait des prospections géologiques en Egypte.

Le gouvernement seul pourrait alors se livrer à ces travaux. Et chacun sait que le gouvernement a d'autres occupations et d'autres préoccupations.

On ne cesse de nous dire que l'Egypte doit exploiter toutes ses richesses, qu'elle doit étendre son domaine agricole, qu'elle doit intensifier sa production industrielle, qu'elle doit se servir de ses richesses minières. On étudie la construction d'un réservoir sur le lac Tana, en Abyssinie, pour permettre la mise sous culture de quelques centaines de milliers de feddans de terres égyptiennes. Mais lorsque l'initiative privée découvre en plein désert des richesses nouvelles, on lui en interdit, pour une raison ou une autre, l'exploitation...

Une politique minière doit être fixée. S'il faut la soumettre au Parlement, qu'on le fasse. Mais, il ne faut pas, dans l'intérêt bien compris de l'Egypte, que l'on oblige les prospecteurs à opérer dans l'ombre. Il faut qu'ils sachent ce qui les attend en cas de découverte de gisements. Il faut qu'on leur assure leurs droits tout en leur demandant le respect de leurs engagements.

Ce n'est qu'ainsi que l'on parviendra à découvrir et à exploiter les inestimables richesses qui gisent sous terre et dont la mise à jour contribuera à assurer le bien-être d'une bonne partie de la population égyptienne.

Comme nous le disions, l'Egypte ne peut plus être un pays exclusivement agricole. Le coton ne peut plus être notre seule source de revenus. Il faut que l'agriculture marche de pair avec le progrès industriel et les recherches minières. Ce n'est qu'ainsi qu'on améliorera le standard de vie de la population qui est le but — sans cesse répété — de tout gouvernement.

Nous avons dit que dans l'exploitation des richesses du pays, il faut qu'Egyptiens et Etrangers travaillent la main dans la main. Cette politique doit surtout trouver une application pratique en matière minière. Les Sociétés étrangères ont plus d'expérience que nous, en l'occurrence. Elles disposent de capitaux importants qu'elles destinent aux prospections. Elles possèdent des machines modernes, du personnel bien entraîné. Leur aide devrait donc être bienvenue.

Ce n'est qu'en leur facilitant la tâche, qu'en leur assurant une part des profits qu'on les encouragera à travailler en Egypte. Et ces assurances doivent être données autrement qu'en paroles.

La discussion qui eut lieu lundi au Sénat créa parmi les sociétés qui s'occupent de recherches minières, un sentiment de méfiance qui va à l'encontre des intérêts du pays.

Ce sont là quelques vérités qu'il est utile de connaître et de méditer. A ce tournant crucial de son existence, l'Egypte se doit de profiter de tout ce qui peut améliorer son économie. Son devoir consiste donc à les exploiter et non pas à les laisser ensevelis pendant des siècles encore.

Et ce n'est, répétons-le, que par une franche et cordiale collaboration égypto-étrangère que ces richesses cachées deviendront une partie de l'actif national.

Au gouvernement, au Parlement, incombe la tâche d'assurer à l'Egypte tout ce qui peut lui être utile. Et quoi de plus utile et de plus profitable que des mines !

Charles ARCACHE.



Actualité

ECONOMIE

ORGANISATION DU COMMERCE DE GROS

Le Parlement vient d'être saisi du projet de loi organisant le commerce de gros. Nous en donnons ci-dessous le texte:

Art. 1er. - Nul ne pourra pour le commerce de gros des articles mentionnés dans les tableaux annexés à la présente loi, ouvrir des magasins, marchés ou halles ou autres dans d'autres endroits que ceux qui seront désignés par le ministre du Commerce et de l'Industrie, par arrêté qu'il prendra à cet effet après avis conforme du ministre de l'Hygiène.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie pourra toujours par arrêté ajouter de nouveaux tableaux à ceux existant déjà, ou modifier les anciens.

Art. 2. - Le ministre du Commerce et de l'Industrie déterminera par arrêté:

a) les clauses et conditions relatives à l'espace à occuper dans les endroits mentionnés à l'article précédent.

b) les mesures relatives à l'organisation des opérations.

c) les mesures nécessaires au maintien de l'ordre et de l'hygiène publics.

d) 1. les taxes à imposer pour accorder des permis d'y faire des opérations de commerce, ces taxes ne devant pas dépasser les cinq livres annuellement.

2. les taxes à imposer sur l'espace occupé, ces taxes ne devant

pas être supérieures à 200 millièmes mensuellement pour chaque mètre carré.

3. - les taxes sur le pesage, ces taxes ne devant pas dépasser 15 millièmes par unité d'article déterminée par le ministre du Commerce et de l'Industrie.

4. - les taxes sur les permis à accorder pour autoriser l'exercice de la profession de placier ou de courtier, à condition, que ces taxes ne dépassent pas cinq livres annuellement, et deux livres pour le renouvellement de ces permis.

Art. 3. - Sera puni de l'emprisonnement pour une période ne dépassant pas un mois et d'une amende qui ne sera jamais supérieure à 500 piastres, ou de l'une de ces deux peines, toute personne ayant contrevenu à la présente loi ou à l'un quelconque des arrêtés pris en exécution de la dite loi. Au cas où la personne condamnée pour avoir contrevenu à la présente loi récidive dans l'année qui aura suivi le jugement de condamnation, elle sera punie de l'emprisonnement pour une période ne dépassant pas un mois et d'une amende allant de 100 à 500 piastres, ou de l'une de ces deux peines.

Sans préjudice de la poursuite pénale, il sera toujours possible selon les cas, soit de fermer le local ou de faire disparaître les causes de la contravention par les voies administratives, soit de retirer le permis de faire le commerce, à condition que ces décisions soient prises par arrêté motivé du ministre du Commerce et de l'Industrie.

Art. 4. - Les fonctionnaires délégués par arrêté pris soit par le ministre du Commerce soit par le ministre de l'Intérieur ou par le ministre de l'Hygiène, auront la qualité, chacun en ce qui le concerne, d'officiers judiciaires, relativement à l'application de la présente loi ou des arrêtés pris pour son exécution.

Ils auront le droit de pénétrer à cet effet dans les endroits affectés au commerce de gros pour les articles mentionnés dans les tableaux annexés à cette loi, sans toutefois pouvoir inspecter les parties de ces locaux aménagés en domicile privé. Ils auront également la faculté de vérifier les registres et tous documents relatifs au commerce.

Ces fonctionnaires sont tenus au secret professionnel, à moins sans quoi ils seront passibles des par l'art 310 du Code pénal, peines qui y sont prévues.

Art. 5. - Les dispositions de cette loi seront applicables aux deux gouvernorats du Caire et d'Alexandrie et pourront par arrêté du ministre du Commerce et de l'Industrie être étendues à toute autre ville.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie pourra charger par arrêté les Chambres de Commerce égyptiennes de créer et d'administrer les endroits qui seront affectés au commerce de gros conformément aux dispositions de la présente loi. Toutes fois la création et l'administration de ces endroits seront toujours soumises au contrôle du ministre du Commerce et de l'Industrie.

Il pourra également, d'accord avec le ministre de l'Intérieur ou celui de l'Hygiène Publique, selon les cas, charger de cette mission les Conseil de provinces ou les conseils municipaux.

Dans ce cas les arrêtés mentionnés à l'article (2) de la présente loi seront pris, après avis conforme du ministre du Commerce et de l'Industrie, par le ministre de l'Intérieur ou le ministre de l'Hygiène Publique.

DES EXPERTS ETRANGERS AU MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Le ministère du Commerce et de l'Industrie a l'intention d'appeler M. John Peary, expert en conserves alimentaires. Il a également l'intention d'appeler M. Mirchter, ingénieur en chef des usines Scheider, à titre d'expert pour conseiller le gouvernement sur le meilleur moyen à employer pour construire une usine pour l'extraction du fer. Ce dernier expert dirigera cette usine.

COMMERCE EGYPTE-SYRIE

On mande de Damas que le ministère de l'Economie a décidé d'entreprendre des négociations commerciales avec l'Egypte et l'Irak en vue d'organiser les échanges commerciaux sur la base des accords relatifs aux balances sterling, que ces pays ont conclus avec la Grande-Bretagne.

DANS LA PRESSE LOCALE

L'UNION DES IMPORTATEURS

Commentant la note soumise par l'Union des Importateurs au gouvernement, le "Mokattam" écrit dans un article de fond :

Nous approuvons entièrement les demandes de l'Union des Importateurs que des facilités soient accordées à ses membres. Le gouvernement se doit de consulter l'Union et ses membres et d'étudier avec eux la possibilité de faciliter les importations. Ceci serait particulièrement profitable au gouvernement, d'autant plus que les commerçants égyptiens ont acquis une expérience, qui fait malheureusement défaut dans les administrations gouvernementales.

C'est pourquoi, il est absolument indispensable que le gouvernement consulte les importateurs le plus tôt possible.

LA BALANCE COMMERCIALE

Au sujet du rapport gouvernemental sur le commerce extérieur du pays, rapport qui révèle un déficit de vingt millions en dix mois, le même journal écrit :

Durant ces dix mois, les importations se sont chiffrées à 86 millions de livres. D'ici la fin de l'année, elles se chiffreront à cent millions. Il y a là de quoi réfuter les allégations des pessimistes qui, sous prétexte de pénurie des importations haussent les prix. Or, il n'y a pas de pénurie.

En ce qui concerne les exportations, elles se sont chiffrées à 63 millions de livres. En y ajoutant environ 3 millions et demi de livres, valeur des marchandises réexportées, la différence dans la balance commerciale se réduit à 20 millions de livres, soit 2 millions par mois.

Cette différence pourrait également diminuer à la fin de l'année, par suite de l'augmentation des exportations de coton, dont le prix a haussé.

Ce qui retient particulièrement l'attention dans le titre des exportations, c'est la grande augmentation dans la valeur des exportations de coton par rapport à l'année dernière.

La Revue d'Egypte
Economique et Financière

REDACTION
ET ADMINISTRATION :

SOCIETE ORIENTALE
DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois
Egypte : P.T. 150 P.T. 80
Etranger : £ 2 £ 1,20

PUBLICITE
ET ABONNEMENTS :

24, rue Galat — Tél. 49000
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

locale

ET FINANCES

LES PERMIS D'IMPORTATION DELIVRES PAR LE CONTROLE DES IMPORTATIONS

Le Contrôle des Importations a délivré au cours de la période allant du 1er juillet 1947 à ce jour des permis d'importation dont le total s'élève à 9000 permis de la valeur de 33 millions de livres environ.

Nous donnons ci-dessous les différents permis accordés par ce Contrôle durant le mois de novembre passé.

Produits du règne animal 11.300 livres; produits du règne végétal pour 2.125.000 livres; matières grasses en bougies, huiles et différents onguents alimentaires pour 30.000 livres; spéciaux et produits alimentaires et tabacs pour 380.000 livres; produits minéraux pour 400.000 livres; articles chimiques et mécaniques pour 1.036.000 livres; Cuir et ses confections pour 18.000 livres; caoutchouc pour 14.000 livres; bois et liège pour 535.000 livres; papier pour 464.000 livres; tissages et articles tissés pour 2.500.000 livres; industries de la pierre et autres articles minéraux pour 325.000 livres; minéraux et leurs industries pour 1.900.000 livres; machines, appareils et instruments électriques pour 3.500.000 livres; moyens de locomotion pour 800.000 livres; appareils et instruments scientifiques pour 117.000 livres; autres marchandises pour 20.000 livres.

La valeur totale des permis ainsi accordés s'élève à 14.352.510 livres.

LE COMMERCE DES OIGNONS

Au cours de cette semaine Me Abdel Hamid el Dib, directeur de l'administration des Marchés au ministère du Commerce et de l'Industrie, et son collègue Abdel Ghani Hassan, sous-directeur du service des "sahels" des graines, se sont rendus à Alexandrie pour le choix d'un nouvel emplacement où devra être transféré le marché actuel des oignons se trouvant à Gabbari.

Ils ont pu ainsi jeter leur dévolu sur une parcelle de terrain sise à Wardian et voisine de la ligne de chemin de fer. Cette parcelle appartient à l'Etat. Ils ont ensuite visité les membres de la Commission de la Bourse des Oignons qui ont fait certaines observations à ce sujet.

Cette Commission avait approuvé en sa séance tenue pendant cette semaine, la demande des courtiers en oignons, tendant à la majoration de leur courtage de 3 millièmes à cinq

millièmes par sac (chewal). Elle avait également donné son accord sur une autre requête de ces courtiers tendant à la création d'une Union qui prendrait à sa charge de veiller sur leurs intérêts. Or ces deux décisions ont été soumises pour approbation au ministère.

Au cours de la visite faite par Me Abdel Ghani Hassan, la question de la majoration du courtage à accorder aux courtiers a été mise sur le tapis. Il en est résulté que la décision prise par la Commission à ce sujet a été approuvée et ne sera mise en exécution qu'à partir du 1er janvier prochain.

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

L'on sait qu'actuellement plusieurs marchandises sont entassées sur les quais des gares, attendant leur tour pour être transportées par la voie ferroviaire. S.E. Abdel Méguid Badr pacha vient de donner les ordres nécessaires pour que ces marchandises soient le plus rapidement possible transportées vers leur destination, pour éviter qu'elles ne soient détériorées par l'effet de leur attente sur les quais.

Par ailleurs au cours d'une réunion ayant lieu cette semaine, sous la présidence de Samed Abdel Wahed bey el Wakil, sous-directeur des Chemins de fer, le Comité de modification des droits de transport des marchandises a étudié le texte de certaines conventions à passer avec les sociétés productrices, à l'effet de leur accorder des droits réduits contre le transport de toute leur production. L'on croit savoir qu'à la réunion prochaine de ce comité, une décision définitive sera prise à ce sujet.

LES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS

Les sociétés pétrolières avaient demandé la majoration des prix actuels des produits pétroliers, en raison de certaines circonstances ayant occasionné l'augmentation des frais de transport.

Nous apprenons que le ministère du Commerce et de l'Industrie vient de rejeter cette demande.

Par ailleurs, le ministère demandera à ces Sociétés de prendre toutes les mesures tendant à la réduction des frais de transport, notamment la mise en adjudication publique de leurs transports.

UNE LIGNE AERIEENNE ENTRE L'EGYPTE ET LA TCHECOSLOVAQUE

Le ministre des Communications de la République tchécoslovaque est accueilli l'hôte de la capitale. On croit savoir qu'il est en train d'entretenir les autorités compétentes au sujet de la création d'une nouvelle ligne aérienne reliant Le Caire à Prague.

LE CONTROLE DE LA PRODUCTION DES ALCOOLS

Au cours d'une réunion ayant eu lieu cette semaine à l'administration des Douanes à Alexandrie, réunissant le directeur général des Douanes et des délégués des ministères de l'Hygiène publique, de l'Intérieur et des Affaires Sociales, la question relative à l'organisation de l'industrie des alcools a été examinée.

Il a été alors observé que la situation actuelle demande que les distilleries soient construites dans des endroits spéciaux, affectés dans les gouvernorats et moudiriehs, de façon à ce qu'elles soient toutes voisines l'une de l'autre, ce qui faciliterait la tâche du gouvernement dans leur surveillance.

LE COTON EXPORTE

Les statistiques commerciales dernièrement émises avaient porté que le total du coton exporté jusqu'au 11 décembre s'élevait à 1.276.482 cantars. Or, il est apparu par la suite que le véritable chiffre de ces exportations se monterait à 1.750.000 cantars.

LE D.D.T. SERA-T-IL FABRIQUE EN EGYPTE?

Nous avons annoncé que le ministère de l'Hygiène publique avait l'intention de créer une fabrique de DDT. Le ministère avait demandé à l'ambassade d'Egypte à Washington d'étudier la question mais entre-temps Moustapha Maher bey, directeur général de l'administration des Industries, visitant récemment les Etats-Unis étudia la question sur place et conclut que le projet pouvait être réalisé. Des sociétés américaines offriront leur aide financière, technique et administrative.



*Meubles
en Acier*

**POUR STYLE
ET DURABILITE**

A. GOGANIAN & Co

*Usine et
Bureaux à
GHAMRA
B.P. 211
LE CAIRE*

Tel. 59182 - 50212

R.C. 55597

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

VERS UNE CRISE MINISTERIELLE?

Depuis bientôt une semaine, les rumeurs vont leur train. Il s'agirait d'un remaniement du Cabinet actuel et même du remplacement de S.E. Nokrachi pacha par un autre président. A la base de ces bruits, il y a sans doute quelque chose de vrai. Les résolutions votées par le groupe parlementaire libéral-constitutionnel au cours de son assemblée de mardi dernier, sont à la source de ces informations. Les libéraux s'impatientent et désirent voir régler le plus tôt possible le conflit anglo-égyptien. En effet, il semble bien que les derniers événements et les divers problèmes qui se sont posés à l'Egypte au cours de ce quatrième trimestre de l'année aient fait quelque peu perdre de vue au Cabinet la cause nationale. L'épidémie de choléra, puis le redressement financier, et, enfin, les négociations anglo-égyptiennes relatives au règlement des crédits sterling, ont accaparé toutes les attentions. En dernier lieu, la question palestinienne est venue distraire le gouvernement du problème No. 1, qui est celui de l'indépendance et de l'évacuation totale de l'Egypte.

Néanmoins, les projets constitutionnels du Soudan et l'échange de lettres qu'il a entraîné, ont entretenu l'intérêt de la question bien que d'une manière plus ou moins latente.

S.E. Hussein Heykal pacha, qui pendant tout ce temps se trouvait en Amérique et en Europe et qui a représenté l'Egypte à l'assemblée générale de l'ONU, a pu, précisément à cause du milieu, du climat et de l'atmosphère dans lesquels il s'est trouvé, réfléchir au problème qui demeure posé. Son retour en Egypte a, donc, été l'occasion d'agiter de nouveau, la question anglo-égyptienne à un moment où, précisément, la plupart de nos préoccupations sont en voie de disparaître. Les dispositions d'Hussein Heykal pacha n'étaient pas celles du gouvernement qui n'avait pas l'esprit assez dégagé. C'est pourquoi l'on peut considérer que la

réunion des libéraux-constitutionnels, tenue mardi dernier, aura eu pour résultat de rappeler au chef du gouvernement et à ses ministres qu'il était temps de songer de nouveau à résoudre le problème national.

Il s'agit de savoir maintenant ce que pense de cela le Ministère.

LES NEGOCIATIONS SERONT-ELLES REPRISES?

En Septembre dernier, S.E. Nokrachi pacha aurait déclaré à ses collègues du parti libéral qu'il renvoyait à trois mois la discussion sur la question égyptienne. Mais quelle solution préconisait-il?

Le différend anglo-égyptien demeurait à l'ordre du jour du Conseil de Sécurité; il pouvait être porté devant l'assemblée générale; il pouvait être résolu par la voie des négociations directes entre l'Egypte et l'Angleterre; il pouvait être résolu, encore, par un acte unilatéral de la part de la part de la Grande-Bretagne qui aurait évacué de sa propre initiative le territoire égyptien, laissant l'affaire soudanaise en suspens. Mais depuis cette époque aucun pas n'a été fait en avant par l'une des deux parties et l'Egypte se trouve aujourd'hui, au même point où elle était en Septembre dernier. Etant donné que cet état de choses ne peut plus durer, Nokrachi pacha est actuellement obligé de prendre position et de révéler ses intentions. Mais en a-t-il? S'il n'en a pas, il semble bien qu'il devra céder la place à quelqu'un d'autre de plus décidé...

Cet autre est fort susceptible d'être S.E. Hussein Heykal pacha à qui un long séjour en Amérique doit avoir été utile. Nous pensons que c'est là la signification qu'il faut donner aux derniers faits et gestes accomplis par le parti libéral-constitutionnel et aux remous auxquels ils ont donné lieu.

Il serait, néanmoins, prématuré de prévoir, dès aujourd'hui, un changement du Cabinet, car il est fort possible qu'après des échanges de vues, tels que ceux qui doivent avoir lieu au moment où nous

allons sous presse, entre les deux parties de la coalition gouvernementale, un plan d'action soit établi en commun et que ce soit toujours S.E. Nokrachi pacha qui l'exécute.

LA LIGUE ARABE ET LA PALESTINE

Les chefs des gouvernements arabes se sont réunis cette semaine au Caire pour se concerter sur l'action à entreprendre pour empêcher le partage de la Palestine. Comme nous le disions la semaine dernière, les résolutions qu'ils ont prises devaient être tenues — et sont effectivement — secrètes. Nous savons néanmoins qu'elles sont toutes de caractère militaire. Aux dernières nouvelles, deux millions de livres égyptiennes sont allouées par la Ligue Arabe pour organiser la résistance armée en Terre Sainte. Ainsi, nous trouvons-nous au moins en présence d'une guérilla qui serait entreprise pendant un certain laps de temps jusqu'à l'évacuation de la Palestine par les troupes anglaises, évacuation qui doit avoir lieu vers la fin du printemps prochain. Qu'advient-il après cela?

Quel sera, en tous cas, l'attitude de la Grande-Bretagne et de l'Amérique dans ce délicat conflit? Les déclarations de S.E. Nouri El Said pacha, président du Sénat irakien et l'un des généraux de la Révolte Arabe pendant l'autre guerre, sont intéressantes à relever en la circonstance. Nouri pacha décharge l'Angleterre de toute responsabilité en ce qui concerne le partage de la Palestine et s'en prend à l'Amérique qui l'aurait secrètement favorisé. Si le sentiment du Président du Sénat irakien est celui des autres pays arabes, on peut se demander si un conflit sourd et latent n'opposera pas les Arabes aux Américains. Le développement de cette politique doit être suivi de près, les intérêts des Etats-Unis dans le Proche-Orient étant considérables.

LA DISPERSION DES "QUATRES"

Les ministres des Affaires Etrangères d'Angleterre, de France, des Etats-Unis et

d'URSS se sont rencontrés à Londres puis se sont séparés après deux semaines de pourparlers infructueux. A la suite de ce désaccord, Mr. Bevin a fait, jeudi, des déclarations aux Communes dans lesquelles il a déploré qu'aucune entente n'ait pu être réalisée.

Le fait est que l'atmosphère internationale se trouve empoisonnée par la méfiance réciproque et l'utilisation abusive de la propagande.

Ce qui s'est produit après l'autre guerre semble donc se reproduire, avec quelques variantes, après celle-ci. La Russie, qui a quelque peu encouragé la naissance du conflit catastrophique de 1939, veut retirer le plus de profit possible de la victoire qu'elle a fini par obtenir. Elle entend, comme on l'a d'ailleurs souvent répété, imposer son influence à toute l'Europe Centrale, jusqu'aux confins occidentaux de l'Allemagne. C'est le sens qu'il faut donner à ses exigences exorbitantes, en ce qui concerne les réparations qu'elle réclame à l'Allemagne, et l'unité politique et économique qu'elle revendique pour cette nation. Il faut remarquer, en outre, qu'aucune divergence profonde, portant sur le fond du problème, ne divise les Occidentaux et les Russes. Il s'agit tout le temps, entre eux, de désaccord portant sur la procédure, Moscou ne voulant rien livrer des chiffres et statistiques de sa zone avant d'être certain d'obtenir ce qu'il veut.

LE NOUVEAU SEMAINIER.

A NOS LECTEURS DE CHYPRE

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. STELIOS, B.P. 66., Limassol, est le distributeur de notre journal à Chypre.

M. Symeonidis peut aussi recueillir des abonnements et des annonces publicitaires pour notre compte, suivant notre tarif officiel, en sa possession.

FINANCIERE ETUDE FINANCIERE

THE EGYPTIAN LAND and BUILDING

OBJET

Opérations foncières, immobilières, urbaines et rurales et tous travaux de lotissement et constructions s'y rattachant avec organisation de vente par appartements ou par étages.

Le système de vente d'immeubles par appartements ou par étages, dit co-propriété Immobilière, semble ne pas avoir rencontré beaucoup de succès. C'est pourquoi pour le moment la société s'est abstenue de poursuivre cette politique de propriété horizontale pour la location d'appartements tout comme les sociétés immobilières similaires.

CONSTITUTION: 22 septembre 1934.

SIEGE SOCIAL: Rue Chawarby, Le Caire.

EXERCICE SOCIAL: 1er Janvier au 31 décembre.

ASSEMBLEE GENERALE: En Mars. — La dernière assemblée a eu lieu le 21 mars 1947.

CAPITAL: L.E. 100.000 — réparti comme suit:

L.E. 10.000 représenté par 2.500 actions de L.E. 4 entièrement versées et L.E. 1.000.000 représenté par 250.000 actions de L.E. 4 dont L.E. 1 de versée. Par suite de démarches faites cette année par plusieurs actionnaires de la société auprès de l'administrateur délégué, il a été décidé de réduire le capital au 1/4 du capital autorisée soit de le porter à L.E. 250.000 représenté par 62.500 actions de L.E. 4 entièrement versées. Les certificats nominatifs actuels de la société sont échangés depuis le mois passé contre des actions au porteur de L.E. 4, entièrement libérées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

S.E. Abdel Galil Abou Samra pacha Président,
S.E. Mtre Wahib bey Doss Vice-président
S.E. Mohamed Onsy pacha
Mtre Leon Castro
Mr. Max Edrei
Dr. Lucien Goemans
Mr. David Picciotto
Mr. Rowland I. Barnard
Mr. Elie I. Politi : administrateur-délégué.

CENSEURS:

MM. Price Waterhouse et Peat et Co. et Fouad Ahmed El Sawaf.

ACTIVITES EN COURS DE LA SOCIETE

4 terrains ont été acquis par la société sur lesquels s'élèvent ou s'élèveront les immeubles suivants:

IMMEUBLE "HORUS" Bâti sur le terrain ex-Kyriazi au No. 21, de la rue Ismail pacha Mohamed à Zamalek, cet immeuble sera complètement achevé le mois prochain et loué pour compte de la société;

Détails techniques: Superficie du terrain 2.500 m² environ coût du terrain L.E. 19.375.

L'immeuble comprend 4 étages de huit appartements chaque. Et chaque étage comprend six appartements de quatre chambres et deux appartements de six chambres. N.B. cet immeuble a été vendu à la Sté des Biens de Rapports réalisant ainsi des bénéfices substantiels.

IMMEUBLE "ISIS"

SITUATION: au coin de la rue Sharia el Walda et de la rue Lazoghli à proximité de l'Ambassade Britannique à Garden City.

CONSTRUCTION: L'entreprise de l'immeuble a été confiée à la maison Vidon et Liverant, et sera probablement terminée au mois de septembre prochain les travaux en cours sont arrivés au 3e étage.

SUPERFICIE: du terrain 1.582 mètres carrés environ.

COUT du terrain: L.E. 42.162.880 m/m.

IMMEUBLE "NEFERTITI"

SITUATION: parcelle située près du jardin de la Grotte à Zamalek. Aucune construction n'a été commencée à ce jour. Il

ressort d'après le rapport du Conseil d'Administration lu à l'Assemblée Générale du 21 mars 1947 que le locataire occupant la villa sise sur ce terrain ne serait pas disposé à vider les lieux.

Superficie: 1995 mètres carrés

Coût: L.E. 30.375.850 m/m.

IMMEUBLE "OSIRIS"

Situation: continue à l'immeuble Isis à Garden City. Aucune construction n'a été commencée.

Superficie: 1582 mètres carrés environ.

Coût: L.E. 30.835.950 m/s.

COUP D'OEIL D'ENSEMBLE

La société possède donc actuellement quatre terrains dont deux construits ou sur le point de l'être. D'après certaines rumeurs un des immeubles en voie d'achèvement serait déjà l'objet d'une transaction qui ne saurait évidemment s'effectuer sans laisser un bénéfice appréciable à la société.

Pour ce qui est des deux autres immeubles, la société n'ayant pas fait d'appel de fonds pour leur construction, il semble qu'un prêt aurait été conclu avec un établissement bancaire de notre ville pour le financement de ces immeubles.

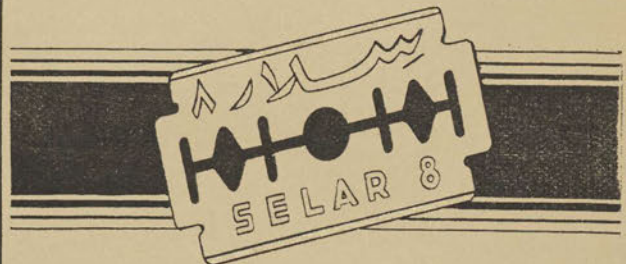
C'est vrai... Les lames que vous employiez jusqu'ici vous paraissaient les meilleures... Il n'y en avait pas d'autres.

Aujourd'hui, un nouveau progrès est réalisé :

La "SELAR 8" superfine.

Se raser avec la «SELAR 8» est un plaisir, car vous ne la sentez guère en vous rasant.

Cette lame exceptionnellement fine vous permet de vous raser dans tous les sens, sans que vous craigniez de vous couper ou de sentir le feu du rasoir.



Essayez sans tader la «SELAR 8». Vous serez satisfait comme vous ne l'avez jamais été auparavant.

La "Selar" se vend en trois épaisseurs :
"8" (superfine) "10" (moyenne) "15" (normale)

En vente partout les trois épaisseurs à

P.T. 10 les 10 lames

L'OR

par Raymond J. ERRERA

« Entre tous les métaux, il en est surtout un qui, de tout temps a fait la joie des hommes ou leur envie : c'est l'or. L'or n'est pas seulement le plus beau des métaux, mais c'est aussi celui qui a été connu par l'homme avant tous les autres. Pourquoi? Parce que la nature l'a fait inoxydable, ce qui veut dire qu'il reste inaltérable et qu'on le trouve à l'état pur, ce qui n'est le cas d'aucun autre métal, pas même de l'argent. Métal vraiment royal par son éclat, sa magnifique couleur, et je dirai aussi par son inutilité, en ce sens qu'il ne peut servir ni d'arme ni d'instrument : on ne peut en faire ni un glaive ni un soc de charrue. Il semblait vraiment prédestiné à ce rôle de servir de monnaie et par là devenir le signe de la richesse. »

Charles GIDE.

La hausse spectaculaire des prix de l'or en Egypte à laquelle nous assistons depuis quelques semaines a redonné à ce précieux métal une vedette qu'il avait perdu depuis la fin des hostilités. Dès le retour de la paix, en effet, les cours de l'or sur le marché de la «sagha» ont suivi une courbe parallèle à celle des cours sur les marchés libres de l'étranger et les écarts coïncidaient avec les crises ou les accalmies internationales.

La poussée actuelle ne trouve toutefois pas sa source à l'étranger, les cours fixés par les Trésoreries britannique et américaines n'ayant subi aucune modification et les cours du marché libre de Bombay étant demeuré stationnaires. C'est donc dans la situation locale qu'il faut chercher l'explication du phénomène et l'incidence de la détérioration de la situation palestinienne a été relevée. L'OR fait en ce moment fonction de refuge, et la loi de Gresham qui veut que «la mauvaise monnaie chasse la bonne» se trouve une fois de plus vérifiée.

(La meilleure preuve que la hausse récente du métal jaune doit être attribuée à un facteur purement intérieur, réside dans la stabilité des cours des obligations Suez; on sait que la valeur du franc-OR de ces obligations est fonction de la teneur -OR du dollar américain, telle qu'elle a été fixée par les Accords de Bretton Woods, soit 0,gr.888676 d'or fin par dollar. Si on s'attendait à une revalorisation officielle des prix de l'OR il est évident qu'une hausse parallèle des obligations Suez devait survenir. Mais il n'en a rien été.)

Ces réflexions nous amènent à essayer de faire le point de la position et du rôle de l'OR dans le monde dans la période actuelle. Il n'est pas dans notre intention de nous étendre sur le processus du développement de l'OR comme étalon; ceci dépassait le cadre de cet article, mais quelques détails peuvent ne pas être superflus pour éclaircir une situation que d'aucuns peuvent trouver confuse.

L'OR a servi de toile de fond à toute l'histoire économique et politique depuis le début du siècle; sur la courbe sinueuse des cours de l'OR on peut reconstituer toute l'histoire militaire des victoires et défaites de la guerre.

Remontons un peu dans le passé. Jusqu'en 1914, l'OR servait d'étalon international; ceci veut dire que pour maintenir la valeur d'échange d'une monnaie lorsque l'offre et la demande n'étaient plus équilibrés, le déficit ou le surplus étaient balancés par une vente ou un achat d'OR. Cet étalon-or international a été abandonné dès 1914 lorsque presque toutes les nations, belligérantes ou non, abandonnèrent la convertibilité-or de leur monnaie; dès cette époque, le précieux métal prenait le chemin des Etats-Unis pour le financement des achats de guerre.

Mais en 1925, par une fausse conception sans doute du rôle international de l'OR ou pour des raisons de prestige on revint à l'étalon-OR. La Grande Bretagne revint à la parité d'avant-guerre, c'est-à-dire Dollars 4,86 2/3 pour une livre sterling; la France, plus réaliste tenant compte de la hausse des prix, fixa à 125 francs la contrevaletur de la livres sterling contre 25 francs avant guerre.

L'étalon-Or avec ses lois rigides, était-il viable? Pour que le commerce international puisse être basé sur l'OR, il faut que les soldes dans la balance des paiements à être réglés en OR soient petits par rapport aux stocks de ce métal dans les Banques Centrales. Il faut, d'autre part que le déficit d'un pays déterminé soit compensé au bout d'un laps de temps assez court, faute de quoi les stocks d'OR de ce pays s'épuiseront rapidement. Toutes ces conditions n'ont pas prévalu après 1925, et c'est ainsi qu'on est arrivé au second et dernier abandon de l'étalon-OR en 1930.

L'insuffisance des stocks mondiaux d'or était une entrave à la reprise sur une grande échelle du commerce international

et multilateral et le métal jaune devient la «réserve» qu'on ne «donne» que lorsque tous les autres artifices financiers ont été épuisés: après les restrictions et les contrôles sur les changes, après le gel des capitaux, les dévaluations, en dernier ressort, on paye en OR. On se souvient encore de cette terrible période qui va jusqu'en 1939... dévaluation du dollar en 1933... diverses dévaluations du franc qui atteint 180 francs la livre... création du Fonds de Stabilisation des Changes en 1936!

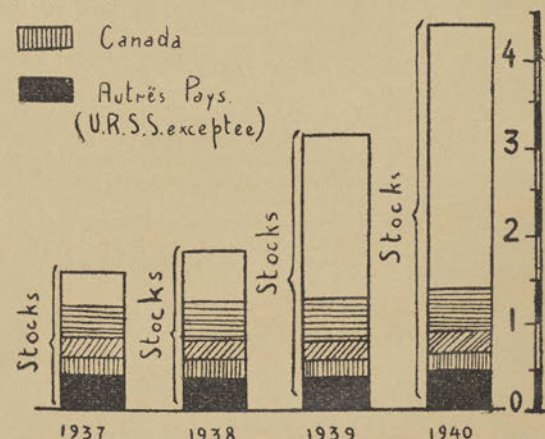
C'est dans cette situation chaotique que nous atteignons la dernière — en date, entendons-nous — conflagration mondiale. Nous avons dit plus haut que pendant la guerre de 1914-18, l'OR prenait déjà le chemin des Etats-Unis pour le financement des achats militaires; on sait dans quelle proportion les stocks d'OR européens et la production mondiale ont été drainés par les Etats-Unis depuis 1939. Le diagramme ci-dessous donnera une idée précise de l'accroissement des stocks d'OR en Amérique de 1937 à 1940; il résulte clairement que la production mondiale totale a pris le chemin du gousset de l'Oncle Sam.

PRODUCTION MONDIALE DE L'OR & AUGMENTATION DES STOCKS D'OR AUX ETATS-UNIS

EN MILLIARDS DE DOLLARS

PRODUCTION

-  Afr. du Sud
-  Etats-Unis
-  Canada
-  Autres Pays (U.R.S.S. exceptée)



Il fallait donc sortir de cette impasse et c'est à la lumière de ces coûteuses expériences que les Accords de Bretton Woods ont été élaborés. Il a été établi que le seul moyen d'avoir une monnaie saine, c'est d'avoir une économie saine. Compter sur l'OR c'est vivre sur son **Capital**; équilibrer sa Balance des Comptes par des exportations, c'est se maintenir par le **Travail**. Suivant ces Accords, on ne paye les soldes déficitaires en or que si on ne peut les payer en devises étrangères; si le déficit persiste on peut emprunter au Fonds Monétaire International, et si les limites fixés par ces accords sont dépassés, on a recours à la dévaluation.

Pour permettre à la Grande-Bretagne d'appliquer les Accords de Bretton Woods, les Etats-Unis lui avaient accordé un prêt de 4 milliards de dollars; ce prêt devait justement couvrir les besoins britanniques pendant la période d'adaptation et combler le déficit de la Balance Commerciale de la Grande Bretagne sans que celle-ci eut à recourir soit au Fonds International soit au solde de ses Réserves-OR. Lorsqu'au mois d'août le Chancelier de l'Echiquier annonça la suspension de la convertibilité du sterling en dollar, le solde d'environ 400 millions de dollars du prêt américain a été gelé; pour financer ses achats de vivres et de matières premières aux Etats-Unis, la Grande Bretagne devait depuis ce moment-là puiser dans les Réserves-OR du Bloc sterling; ces réserves sont évaluées à 600 millions de livres desquelles les deux tiers appartiennent à la Grande-Bretagne. Les expéditions d'OR vers les Etats-Unis depuis le gel du solde du prêt se poursuivent à la cadence de 50 millions de livres toutes les trois semaines; en moins d'un semestre la part britannique des réserves pourrait complètement disparaître et une situation sérieuse frisant l'insolvabilité pourrait surgir.

Pour sortir de cette impasse avant l'application du Plan Marshall d'aide à l'Europe, la Grande Bretagne a commencé par faire appel à l'Empire, premier producteur d'OR du monde; dès le mois d'octobre dernier, l'Union Sud-Africaine consentait à la Mère-Patrie un prêt d'Or-métal de montant à 9.275.000 onces d'or fin; ce prêt représente une valeur globale de 80 millions de livres productif d'un intérêt de 1%, payable tous les six mois en sterlings. Mais la Grande Bretagne a surtout fait appel aux Etats-Unis et la première forme de l'aide interimaire qu'ils viennent de lui accorder a été le déblocage du solde de 400 millions de dollars du prêt de 1946; les britanniques pourront un peu souffler en attendant le vote du Congrès sur les propositions du Général Marshall.

En ce qui concerne l'Egypte qui s'est retirée le 15 juillet du bloc sterling, sa position est nette vis-à-vis de l'OR. Une couverture de 6 millions de livres environs assure une circulation fiduciaire qui varie suivant les besoins saisonniers de la récolte

cotonnière entre 130 et 140 millions de livres. D'autre part les Accords de Bretton Woods fixent à 3,gr.67288 la teneur Or de notre livre. Tant que pour payer les déficits éventuels de notre Balance des Comptes nous pourrions puiser dans nos créances en sterlings à Londres et que nous n'aurons pas à faire appel au Fonds Monétaire, cette teneur sera maintenue; une diminution de cette teneur, c'est-à-dire une dévaluation est totalement exclue; on se rend bien compte de l'importance des négociations actuellement en cours au Caire et dont les résultats seront peut-être rendus publics au moment où paraîtront ces lignes.

Une dernière question se pose: quelle devrait être la tendance des cours de l'OR? A intervalles réguliers les rumeurs d'un relèvement du prix officiel par les Etats-Unis circulent avec persistance et un démenti vient de temps à autre remettre tout en ordre. A notre avis, la tendance devrait être à la stabilisation et des indices tels que l'abaissement du prix de l'OR par le Mexique ne doivent pas être ignorés. La parole est au Fonds Monétaire International; à une précédente occasion, le Fonds avait demandé des mesures strictes pour empêcher une hausse du prix du métal jaune.

Si les Accords internationaux vont à la dérive, il ne fait aucun doute que l'OR reprendra toute son importance pour les besoins aussi bien gouvernementaux que privés. Mais si le Fonds Monétaire arrive par ses directives à assurer un équilibre international des échanges, les besoins d'OR se feront peu sentir et pour quelques lustres, ce «métal inutile, qui ne peut servir ni d'arme ni d'instrument» perdra la vedette dans les relations économiques internationales.

HÉLIOPOLIS

CURE DE GRAND AIR A LA LISIERE DU DESERT

LE PLUS BEAU SITE D'EGYPTE

NI POUSSIERE — NI MOUSTIQUES

Communications rapides avec Le Caire

TOUS LES SPORTS

Grand choix de terrains à bâtir

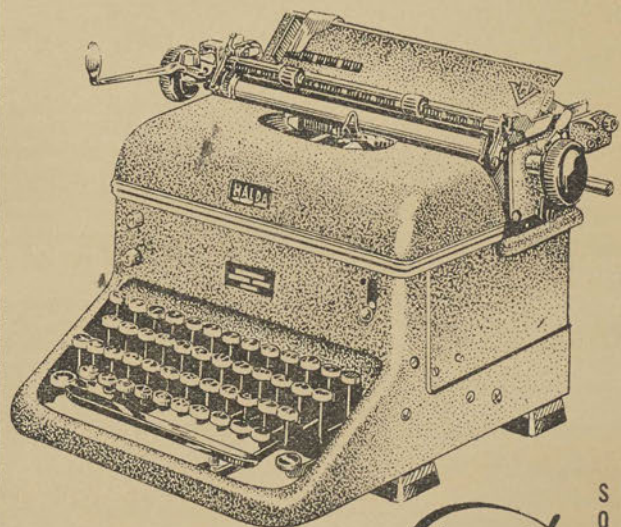
Pour tous renseignements s'adresser à la

SOCIETE D'HELIOPOLIS

28, Boulevard Abbas, à Héliopolis.

La nouvelle
machine
à écrire
suédoise

HALDA



UNE RÉALISATION

Facit

S
O
P

Agents:

THE EGYPTIAN-SWEDISH Trading Co.

2 A. rue KARIM EL DAWLA (Antikhana) Tél. 53298 — Le Caire

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE EN EGYPTE

Un nouveau champ de pétrole est né en Egypte, à El Sudr, dans le désert du Sinai.

Ce champ a été inauguré dimanche dernier par S.E. Mamdouh bey Riaz, ministre du Commerce et de l'Industrie.

A ce propos, voici un intéressant historique du développement de l'industrie du pétrole en Egypte :

La découverte du pétrole n'est pas récente; l'homme s'est servi de produits dérivés du pétrole depuis les temps les plus reculés. Cependant, le développement de l'industrie pétrolière proprement dite et telle que connue de nos jours remonte à 1806. Elle prit naissance aux Etats-Unis purement par hasard et par suite de travaux effectués à la recherche de mines de sel. A cette époque, le pétrole n'avait aucune valeur et était même considéré comme un gros ennui lorsque son écoulement venait entraver le recueillement du sel.

En Egypte on trouve des traces de pétrole un peu partout; Cependant, de véritables nappes de pétrole n'ont été découvertes jusqu'à présent que dans quatre régions du pays:

Tout d'abord le "Gebel Zeit", connu des Romains sous le nom de Mont Petroleums, dans le désert oriental. Il fut exploité il y a très longtemps au moyen de deux galeries découvertes qui avaient été creusées pour l'extraction du charbon. D'après les sondages, ces nappes peuvent donner de trois à quatre tonnes de pétrole par mois.

En 1868, on découvrit à Gemsa, également dans le désert oriental, un puits. Cette découverte se fit à la suite de travaux effectués par la Société Souffrière. Deux galeries furent creusées au dessous du niveau de la mer; le pétrole se ramassa sur la surface de l'eau et les galeries furent bientôt inondées. Le pétrole filtre actuellement de fissures dans le roc et est accompagné d'émanations de gaz. Les sondages laissent entrevoir un rendement de cinq à six tonnes par mois.

Des pêcheurs ont signalé dans la mer, au sud de Gemsa la présence de bulles qui dégagent une forte odeur de pétrole.

Enfin, à Abou Dourba, dans le Sinai occidental, le sable est fortement imprégné de pétrole.

On peut dire que la prospection a commencé en Egypte avec la découverte des nappes de Gemsa. Lorsque la Société Souffrière en fit la découverte, en 1880, elle voulut l'exploiter, mais le gouvernement égyptien en refusa l'autorisation étant donné que la concession de la Société se limitait à l'exploitation des ressources souffrières du pays. En 1884, Nubar pacha, qui était alors Premier ministre, chargea un Belge, M. De Bay, d'examiner la région. Après certains forages, l'expert recommanda des travaux additionnels. Ils furent entrepris, et en 1885, soit 26 ans après que les premiers travaux dans le même but eurent été initiés aux Etats-Unis, l'Egypte creusait des puits pour l'exploitation des ressources pétrolières du pays sur une base commerciale. Huit puits furent creusés à la pioche à Gemsa. L'année suivante, les travaux continuèrent mécaniquement. Pendant vingt ans ils furent tour à tour suspendus et repris, les quantités obtenues ne permettant pas une véritable exploitation commerciale. Le puits le plus profond avait atteint 2.120 pieds.

Enfin, en 1905, la création du département des Mines et Carrières marqua le début d'une ère nouvelle des recherches en Egypte.

GEMSA

Le véritable développement de l'industrie pétrolière en Egypte commence en 1908 avec les travaux de l'Egyptian Oil Trust Company qui réussit à obtenir des puits de Gemsa des quantités commerciales. Le premier puits creusé par cette compagnie dans la région, en 1908, commença à donner en 1909 et en 1910 le débit était déjà satisfaisant. Cette même année, l'Egyptian Oil Trust Company était rachetée par des intérêts hollandais et anglais. Une nouvelle société fut créée sous le nom de Anglo-Egyptian Oilfields Ltd. 23 puits furent forés qui donnent un total de 232.000 mètres-cubes de pétrole. En 1947, le puits qui avait été épuisé fut fermé. En 1942, la même société se livre à de nouvelles tentatives dans la région sans obtenir de résultats réellement commerciaux.

HURGHA

Les forages à Hurghada donnèrent des résultats immédiats, qui continuèrent d'ailleurs pendant plusieurs années. Le premier puits fut creusé en 1913 et donna du pétrole à une profondeur de 606 pieds. A 1.600 pieds, il donnait une production de 1.500 mètres cubes par jour. Vers la fin de 1914 quatre puits avaient été creusés fournissant 7.000 mètres cubes par jour. Des travaux ont continué sans interruption jusqu'en 1940. 126 puits étaient à cette époque en plein fonctionnement, dont 108 produisaient des quantités véritablement commerciales.

ABOU DOURBA

Les sondages effectués à Abou Dourba en 1909 encouragèrent le gouvernement à poursuivre l'exploitation. En juillet 1923 dix puits avaient été creusés, mais les résultats obtenus ne justifiaient pas de nouvelles dépenses. L'exploitation a été concédée à l'Egyptian Oil Syndicate.

RAS GHARIB

L'exploitation des ressources pétrolières de Ras Gharib a commencé en 1936-37 par les méthodes de forage les plus modernes. Vers la fin de 1938, quatre puits avaient été creusés à une profondeur moyenne de 2.575 pieds, donnant une production totale de 3.950 mètres cubes de pétrole par jour. Malheureusement, le forage de nouveaux puits dans cette région qui promet beaucoup, dut être suspendu pendant la guerre vu les difficultés à importer le matériel nécessaire. Actuellement 81 puits fonctionnent régulièrement donnant une production quotidienne de 3.600 mètres. En réalité 118 puits ont été creusés dans la région, mais ils ne permettent pas tous une exploitation sur une base commerciale. Cependant, les sondages continuent d'une façon régulière.

H. SHINOUDA

(traduit de l'anglais)

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Liban

LA PARITE DE LA LIVRE LIBANO-SYRIENNE EST STABLE

A Damas, une personnalité officielle syrienne a affirmé que la monnaie libano-syrienne, sera consolidée à l'issue de la conférence de Paris, ajoutant que le gouvernement français a fait savoir qu'il continuera d'approvisionner le Liban et la Syrie, en devises rares comme par le passé.

LES POURPARLERS ECONOMIQUES LIBANO-SYRIENS

Une réunion a groupé à Damas les représentants des deux gouvernements en vue de poursuivre leurs entretiens touchant les problèmes des exportations et des importations communs aux deux pays.

Le directeur de l'Economie Nationale libanais, M. Saïd Fawas, a fait valoir au nom du Liban, les préjudices subis par ce pays du fait de l'opposition syrienne à la reprise des exportations de filés. La fixation des réglemens destinés d'autre part à régir nos importations a été également étudiée en vue de l'adoption d'une nouvelle législation économique commune limitant les importations en proportion des besoins réels des deux pays.

L'EXPORTATION DES ŒUFS EST PROHIBEE

Le Ministre de l'Economie Nationale a publié l'arrêté suivant No 5429:

Article I. — L'exportation des œufs hors du territoire libanais est interdite à dater du 6/16/47.

Article II. — Toutes les autorisations émanant de la Direction du Commerce extérieur pour l'exportation de cette denrée et qui n'ont pas été exécutées avant la date précitée, sont considérées comme nulles.

Article III. — Cet arrêté est exécutoire dès son affichage à la porte du Ministère de l'Economie Nationale.

AUX IMPORTATEURS DE SUCRE ET DE RIZ

Le Ministère de l'Economie Nationale a publié le communiqué suivant:

"Le Ministère de l'Economie Nationale rappelle aux importateurs de sucre et de riz les dispositions de l'article 7 de l'arrêté No 5300 du 8/11/47, touchant la nécessité de se procurer une licence d'importation en règle devant être délivrée après étude par la commission spéciale intéressée. Le Ministère rappelle également aux importateurs de sucre et de riz qui se seraient conformés aux stipulations dudit article qu'il conçoit le droit de saisir les quantités importées sans avis préalable et d'en estimer le prix de revient même si la facture a déjà fait l'objet des formalités de douane"

SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LA SOIE

Le Ministre de l'Agriculture a préparé un projet de loi portant abolition de la taxe sur les graines de vers de soie.

L'exposé des motifs de ce projet souligne les lourdes charges que comporte cette taxe pour les éleveurs de vers à soie (lesquels ne sont pas déjà nombreux) et qui est loin d'être en elle-même d'un rapport important. Aussi sa suppression serait-elle de nature à encourager la production de la soie locale.

On sait que l'Etat perçoit 15 piastres par boîte de graines de vers à soie et que la production annuelle est de l'ordre de 15.000 boîtes.

FRANCHISE DOUANIERE POUR CERTAINS PRODUITS IMPORTES

La franchise douanière ayant été décidée dernièrement par le C.S.I.C. pour certaines matières premières nécessaires à l'industrie libano-syrienne, le ministre de l'Economie Nationale vient de proposer à son collègue syrien la publication d'un communiqué commun spécifiant les matières en question et fixant leurs prix de vente.

Syrie

L'EXPOSITION DE CUIR

L'interdiction d'exportation de cuir box pour chaussures vient d'être rapportée par une décision du Ministère de l'Economie Nationale.

L'IMPORTATION DE CACAO ET DE JUTE

Le Ministère de l'Economie Nationale a déclaré qu'il n'acceptera plus désormais de demandes d'importation de cacao de l'Afrique portugaise (Angola) ni de jute des Indes sans devises rares.

LA RECOLTE D'OLIVES ET DES POSSIBILITES D'EXPORTATION

La récolte d'olives est évaluée cette année à 200.000 tonnes et la production d'huile à 25.000 tonnes contre respectivement 125.000 et 20.000 tonnes en 1946.

Au début de novembre, les stocks d'huile en Syrie totalisaient 10.000 tonnes environ. La consommation locale étant de 15.000 tonnes par an, la Syrie disposera cette année de 20.000 tonnes pour l'exportation. Rappelons qu'en raison de la récolte déficitaire, l'exportation avait été interdite l'année dernière.

Turquie

POLITIQUE DE RESTRICTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS POUR 1948

"En fait de céréales, nous ne pourrions exporter cette année que de l'orge," a déclaré lors d'une conférence de presse, le président du Conseil, M. Hasan Saka.

"Sans recourir au rationnement, a-t-il ajouté, nous essayerons de mettre fin au gaspillage de produits alimentaires qu'on peut constater dans certaines couches de la population. Mais pour le moment, nous sommes obligés d'arrêter l'exportation de nombreux produits (graines oléagineuses, bétail) afin d'éviter une hausse des prix. Je dois pourtant faire observer que nos prix ne sont pas toujours supérieurs, comme certains le croient, aux prix mondiaux. De nombreux produits agricoles sont meilleur marché chez nous qu'à l'étranger."

Le chef du gouvernement a annoncé qu'il envisagerait d'imposer certaines restrictions aux importations afin d'économiser les devises. Elles ne porteront cependant en aucun cas sur les produits de première nécessité ou même de consommation courante.

PAS D'EXPORTATIONS CONTRE STERLINGS

Il a exprimé l'espoir, d'autre part, au sujet de l'interdiction d'exporter contre sterlings, qu'un moyen sera bientôt trouvé de régler les rapports de la Turquie avec les pays du sterling-area. Il nous est cependant impossible, a-t-il dit, de baser nos relations commerciales sur cette monnaie, d'autant plus qu'elle vaut en Turquie 11 ltqs, alors qu'en Syrie, par exemple, elle n'en vaut que 8. Quant au manque de dollars, il provient surtout de l'achat de navires, de locomotives et d'équipement industriel."

L'EXPORTATION DE LA SOIE EST INTERDITE

Le gouvernement turc a interdit l'exportation de la soie et des cocons de soie et a assujéti à la licence l'exportation de fonte.

Le ministère de l'Economie Nationale a publié un arrêté suspendant toute allocation de devises rares aux importateurs et réservant tous les stocks de devises disponibles pour l'achat d'armes et de munitions destinées à la défense de la Palestine.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE

EN EGYPTE
SOCIÉTÉ ANONYME EGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit L.E. 1.000.000

Capital versé L.E. 500.000

Réserves au 1er Juillet 1946 L.E. 125.000

Siège à Alexandrie : 18, rue Talaat Harb Pacha
Siège Social au Caire : 45, rue Kasr-El-Nil

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

R.C.C. 39

R.C.A. 692

LE RECENSEMENT MONDIAL DE L'AGRICULTURE EN 1950

par François CORONAT

Le premier recensement mondial de l'Agriculture a été organisé en 1930 par l'Institut International d'Agriculture dont le siège était à Rome. Cette première tentative ayant donné des résultats intéressants, on avait décidé de renouveler l'expérience tous les dix ans. En 1940, la guerre empêchait la réalisation du projet. L'Organisation Internationale de l'Agriculture et de l'Alimentation (F.A.O.) qui a pris la suite de l'Institut International d'Agriculture a décidé de reprendre les recensements décennaux et de procéder en 1950 à un recensement mondial de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Au début de novembre 1946, un petit groupe de techniciens spécialisés se sont réunis à Washington pour examiner les conditions dans lesquelles pourrait être effectué le recensement. Un projet de questionnaire a été préparé, qui doit être soumis à l'avis des gouvernements intéressés. Le représentant de la France a exposé dans la Revue du ministère de l'Agriculture les résultats des travaux de la Commission. Ces travaux ont porté sur les buts du recensement, ses méthodes, la rédaction du questionnaire. Ils ont permis encore de résoudre certains problèmes dont la solution est plutôt malaisée.

La commission a tout d'abord défini de la façon suivante les buts du recensement mondial de l'Agriculture :

"Le recensement mondial de l'agriculture de 1950 a pour but d'obtenir des informations précises et comparables sur l'agriculture du monde entier et comprenant :

- a) les surfaces cultivées et les effectifs des animaux.
- b) le nombre des exploitations agricoles et leurs caractéristiques principales telles que les dimensions, le mode de tenure, l'utilisation des terres, l'utilisation de la main-d'œuvre, l'outillage et le machinisme, etc...
- c) le nombre et les caractéristiques des personnes vivant de l'agriculture, et la mesure dans laquelle ces personnes s'adonnent à d'autres occupations; spécialement dans les forêts et la pêche.
- d) un tableau de la production agricole mondiale".

Il fut évident que la plupart des pays avancés possèdent chaque année l'ensemble de ces renseignements: le recensement mondial a donc pour but d'obtenir une documentation sur les pays peu évolués qui n'ont pu fournir jusqu'à présent que des renseignements insuffisants en nombre et en qualité. La commission a insisté sur la nécessité d'obtenir des renseignements détaillés sur l'auto-consommation. Comme celle-ci est très importante dans un certain nombre de pays, on ne peut la négliger pour estimer l'ensemble des ressources alimentaires.

La méthode à employer pour effectuer le recensement a été longuement discutée. Les principales méthodes sont au nombre de trois : recensement par enquêtes individuelles auprès des exploitants, évaluation dans le cadre d'une circonscription administrative ou échantillonnage. L'Institut International d'Agriculture avait préconisé le recensement par enquêtes individuelles auprès des exploitants agricoles. Cette méthode est considérée par les spécialistes comme la meilleure puisqu'elle fournit pour chaque exploitation des éléments de base détaillés qui, par regroupement, peuvent fournir une documentation très variée. C'est pourquoi la F.A.O. a recommandé aux différents pays d'appliquer cette méthode toutes les fois que cela serait possible. Mais après avoir posé ce principe de base, la commission a recon-

nu que le procédé était inapplicable lorsque "la production agricole est assurée par des peuples primitifs". Dans ce cas, on a préconisé de recourir à la méthode des évolutions dans le cadre de circonscriptions bien délimitées. Cette méthode doit d'ailleurs compléter celle des déclarations individuelles. En effet, dans le cas d'un recensement individuel des exploitations, l'opération a d'autant plus de chances de réussir que le questionnaire comporte un plus petit nombre de rubriques. Il faut donc poser un petit nombre de questions et compléter l'insuffisance des renseignements par la méthode des évaluations. C'est ainsi que l'on peut obtenir les surfaces cultivées par déclaration individuelle et le montant des récoltes par évaluation.

Le questionnaire a été établi d'après ces principes. On a recherché un nombre minimum de questions et malgré cette précaution, on est parvenu à totaliser 63 questions! Et ces 63 questions sont pourtant limitées aux rubriques les plus importantes: nom de l'exploitant, mode de l'exploitation, utilisation des terres, population vivant sur l'exploitation, surfaces cultivées des principales cultures, bois de chauffage produit dans l'exploitation, moyens de traction, cheptel, basse-cour, et enfin production de lait et d'œufs. Il est certain que ce nombre relativement élevé de questions correspond au minimum de la documentation nécessaire. Et pourtant il sera bien malaisé d'obtenir 63 réponses de tous les exploitants agricoles. Quoi qu'il en soit, il est bien certain que la Commission a fait tout son possible pour effectuer un tri serré entre le principal et l'accessoire. Pour laisser aux gouvernements intéressés une certaine latitude, la commission a joint au questionnaire minimum une liste complémentaire dans laquelle les gouvernements pourront choisir les rubriques convenant plus particulièrement à leur économie agricole.

Au cours de la rédaction du questionnaire, la commission s'est heurtée à un certain nombre de difficultés qui montrent la nécessité d'un travail intense dans le domaine international de la statistique agricole afin d'obtenir des statistiques comparables de pays à pays. Des difficultés ont surgi par exemple pour la définition de la main-d'œuvre. On arrive difficilement à s'entendre sur la définition du travailleur agricole notamment lorsqu'il s'agit de femmes consacrant une partie de leur temps aux travaux de ménage ou de travailleurs se livrant à des occupations accessoires en dehors de l'agriculture. Pourtant cette définition est à la base de toutes les études ou la productivité en agriculture. Colin Clark, dans son ouvrage sur les conditions du progrès économique a dû exclure les femmes de ses calculs lorsqu'il a évolué les différentes productivités agricoles dans le monde.

En ce qui concerne la production laitière, la commission a adopté un système qui ne peut donner satisfaction à tous les pays. Elle a proposé la réalisation suivante : 1) nombre de vaches traitées la veille du recensement; 2) rendement total de la traite. Au cours du recensement de 1930, on avait demandé la production annuelle, mais on s'est rendu compte des erreurs considérables introduites dans les déclarations des exploitants. Aussi espère-t-on en prenant un laps de temps plus court éviter les erreurs de mémoire ou de calcul. Ce n'est pas à dire cependant que la nouvelle méthode ne présente pas d'inconvénients. A la vérité, étant donné la variation de la production suivant les saisons et suivant les années, il est à craindre que la centralisation d'un seul renseignement concernant une saison isolée d'une année isolée ne puisse donner de renseignements vraiment utilisables pour calculer la production laitière totale.

On pourrait multiplier les exemples pour lesquels la commission n'a pas eu la prétention de présenter de solutions définitives. Le questionnaire rédigé est un questionnaire provisoire qui est soumis actuellement aux gouvernements intéressés. Ceux-ci doivent fournir à bref délai leurs observations car la mise en place de l'appareil de recensement devra être terminée le 1er janvier 1949 pour l'Hémisphère Nord et le 1er juillet 1949 pour l'Hémisphère Sud. Les services de la F.A.O. coordonneront les travaux effectués sur le plan régional pour obtenir sur le plan mondial une vue d'ensemble de l'agriculture aussi complète et comparable que possible.

ING. GABRIEL ROGOJAN
EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX
 Etablissement de tous projets pour la construction de
COFFRES et CHAMBRES FORTES
POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS
 Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre
 3, RUE EL-CHEIKHIN - TEL. 52187 - LE CAIRE

LES CONCEPTIONS ECONOMIQUES & FINANCIERES DU PRESIDENT ROBERT SCHUMAN

par Jacques GASCUEL

ABSORBE par les grèves et les troubles sociaux M. Robert Schuman n'a pu encore exposer les grandes lignes de son programme économique et financier.

Cependant, il n'y a pas là de mystère. Les conceptions du nouveau Président du Conseil sont connues. M. Robert Schuman est essentiellement un classique. Lorrain d'origine, depuis longtemps homme politique, il est inscrit au groupe M.R.T. et



Le Président Robert Schuman

n'a rien d'un révolutionnaire. Spécialiste des questions financières depuis bien avant la guerre, — il fut rapporteur, puis Président de la Commission des Finances à la Chambre des Députés, — Ministre des Finances dans le gouvernement de M. Georges Bidault, du 24 Juin au 17 Décembre 1946, il a réoccupé ces dernières fonctions, le 22 Janvier 1947, et ne les a quittées que pour la Présidence du Conseil.

Dans l'esprit de M. Robert Schuman, la première des conditions à réaliser pour assainir les finances françaises est de supprimer complètement le recours aux avances de la Banque de France, c'est-à-dire de renoncer à l'impression de billets en tant que moyen de financement des dépenses de l'Etat.

Le projet qu'il avait préparé pour l'exercice 1948, lorsqu'il était Ministre des Finances, reste valable. Ce projet est un budget unique de 740 milliards, lequel comprend toutes les dépenses de l'Etat, ordinaires ou extraordinaires, ces dépenses devant être couvertes uniquement par l'impôt.

Côté recettes, les 740 milliards seront facilement assurés; sur la base de la fiscalité en vigueur cette année, les rentrées atteindront au moins 650 milliards l'an prochain. Pour le surplus, un nouveau plan fiscal a été dressé dont l'essentiel est de faire effectivement payer par tous — professions libérales et cultivateurs, notamment — l'impôt sur le revenu auxquels beaucoup échappent jusqu'à présent.

Côté dépenses, un budget unique de 750 milliards implique d'importantes économies dans le train de vie de l'Etat, le renoncement au financement par la collectivité publique de la reconstruction privée, et à la réalisation de la tranche prévue, pour 1948, du plan Monnet.

Les économies — de l'ordre d'une centaine de milliards — pourraient être obtenues par une réorganisation des services publics et de la Défense Nationale. Des emprunts locaux devraient financer la reconstruction privée. Enfin l'exécution du plan de modernisation reste subordonnée à l'importance des crédits en dollars accordés par les Etats-Unis.

Dans quelle mesure l'agitation sociale et les grèves modifieront-elles le projet de M. Robert Schuman, Ministre des Finances? Dans quelles mesures obligeront-elles M. Robert Schuman, Président du Conseil, à envisager d'autres méthodes et d'autres moyens pour assurer l'équilibre financier du prochain exercice?

Cela dépend évidemment de la durée des troubles et de l'importance des blessures faites à l'économie du pays. Mais tout porte à croire que l'essentiel — en tous cas le concept même — restera inchangé.

Peut-être, les grèves une fois calmées, voudra-t-on, pour apaiser définitivement les esprits, briser brutalement le niveau des prix. Déjà, une réduction des exportations destinées à accroître la quantité de marchandises achetables sur le marché intérieur vient d'être décidée. Il a été, en outre, beaucoup question, ces jours derniers, d'une compression "mécanique" du pouvoir d'achat, allant bien au-delà de ce qui a été réalisé dans ce sens par la réduction des crédits bancaires.

Tout cela n'implique aucune déviation de la ligne générale jusqu'à présent suivie. Quels que soient les dégâts laissés derrière eux par les troubles actuels, il n'y a pas de raison pour que le Président du Conseil s'écarte de cette ligne, quelles que soient aussi les modifications qu'il pourrait apporter dans la composition de son équipe ministérielle.

En tout état de cause, et à moins qu'une véritable guerre civile s'installe dans le pays, ce qui paraît fort peu vraisemblable, l'immense majorité de l'opinion s'y refusant absolument, les conceptions qui ont présidé à la préparation du budget de 1948 seront valables demain comme elles l'étaient hier. Effectivement appliquées, elles doivent conduire à un assainissement des Finances du pays qui, on ne saurait l'oublier, avait atteint, en octobre, un niveau de production de 110 0/0 par rapport à 1938, c'est-à-dire un niveau record depuis 1938.

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'ETRANGER

LE PRESIDENT TRUMAN A SIGNE LA LOI D'AIDE INTERIMAIRE

Le Président Truman a signé et mis en vigueur la loi sur l'aide intérimaire à l'étranger récemment votée par le Congrès. La signature du Président met immédiatement à contribution une avance de 150 millions de dollars de la Reconstruction Finance Corporation qui sera remboursée quand le Congrès actera sur la législation appropriant effectivement les fonds pour le programme. Les premières expéditions en vertu du programme consisteront en blé et charbon pour la France.

LES ETATS-UNIS ET LA GRANDE-BRETAGNE SIGNENT UN NOUVEL ACCORD BIZONIER

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont signé un accord révisant la part du coût de leur zone d'occupation respective en Allemagne. En vertu de cet accord, les Etats-Unis fourniront les marchandises essentielles au commerce dans les deux zones et qui doivent être achetées en dollars.

Cet accord révisé les clauses de l'accord de fusion bizonnière du 2 décembre 1946.

La Grande-Bretagne est relevée de son obligation de partager le paiement de ces marchandises en dollars, mais continuera à les acheter en sterling.

L'accord couvre la période allant du 1er novembre 1947 au 31 décembre 1948. Les engagements supplémentaires en dollars assumés par les Etats-Unis se monteront à environ 400 millions en 1948.

PLUS DE 21 MILLIARDS DE DOLLARS D'AVOIRS AMERICAINS A L'ETRANGER

Un rapport estimant les avoirs des Etats-Unis à l'étranger à 21.260.000.000 de dollars à fin 1946 a été rendu public par la Trésorerie américaine. Les avoirs privés s'élèvent à 16.410.000.000. Plusieurs de ces derniers sont sous forme de prêts privés pour la modernisation industrielle des pays étrangers, particulièrement en Amérique Latine et en Moyen-Orient, où l'Egypte s'embarque sur un programme industriel à long terme.

Une grande part de l'augmentation des avoirs américains à l'étranger compte pour plus de 4.000.000.000 de dollars de prêts et crédits du gouvernement américain.

LA PRODUCTION DE COTON AUX ETATS-UNIS

Le département de l'Agriculture évalue la production de coton aux Etats-Unis au premier décembre à 11.694.000 balles, contre 11.505.000 au premier novembre.

La production de 1946 a été de 8.640.000 balles contre 12.390.000, moyenne annuelle pour la période 1936-45. Selon les bureaux des statistiques, l'égrenage au premier décembre est de 10.056.347 balles contre 9.295.410 balles au 14 novembre 1947.

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE EN FRANCE

Les derniers chiffres connus sont ceux du mois d'août.

Avec 3.294.200 paires la production s'inscrit à 57 o/o de la moyenne mensuelle de 1938 et se répartit à raison de 99.

16 o/o destiné à la population civile, le reste allant à l'armée (13.000 paires) et aux collectivités (14.100 paires).

La part réservée à la population civile se répartit ainsi :

Semelles de cuir	63,67 o/o
Semelles de caoutchouc	35,8 o/o
Autres semelages	0,52 o/o

L'INDUSTRIE FRANCAISE DU CUIR

En août la collecte des cuirs a rapporté 8.325 tonnes contre 8.983 tonnes pour le mois précédent, soit 56 o/o de la moyenne mensuelle de 1938.

Comparée à cette référence, le détail de la collecte pour le mois d'août s'établit comme suit :

Bovins	5.043 tonnes soit	52 o/o
Veaux	1.875 tonnes soit	59 o/o
Equides	397 tonnes soit	83 o/o
Ovins	879 tonnes soit	64 o/o
Caprins	131 tonnes soit	112 o/o

NOUVEL ACCORD DE PAIEMENT SIGNE ENTRE LA SUEDE ET LA GRANDE-BRETAGNE

A la suite des négociations qui se sont poursuivies entre les gouvernements suédois et britannique depuis la suspension de la convertibilité de la livre par la Grande-Bretagne, un accord supplémentaire a été signé le 24 novembre qui sera valable jusqu'au 31 décembre 1949.

Les délégations ont été unanimes à désirer un accroissement des échanges commerciaux entre les deux pays. Il a été posé en principe, de plus, que le commerce entre la Suède et l'aire du sterling sera, dans l'ensemble, balancé au cours de la période de validité de l'accord, lequel prévoit des livraisons accrues de la Grande-Bretagne. De nouvelles conversations ont lieu actuellement à Londres touchant les détails des échanges.

LA RECOLTE DE TABAC EN TURQUIE

La récolte de tabac en Turquie, atteint cette année 102 millions de kgs, en augmentation de 12 millions sur celle de l'année dernière, considérée déjà comme très abondante. Le problème de la vente d'une telle récolte se pose de façon d'autant plus urgente que les stocks de l'année dernière n'ont pu être entièrement écoulés. Un congrès du tabac, groupant les représentants des producteurs, des exportateurs et des firmes étrangères, se réunira à Ankara, le 17 décembre afin de fixer la date d'ouverture du marché et déterminer une forme des prix.

L'augmentation constante de la récolte de tabac ne manque pas d'inquiéter les milieux compétents et le ministre des Monopoles a déclaré que des autorisations pour de nouvelles cultures ne seraient accordées à l'avenir que très difficilement. Une nouvelle loi réglementant la culture est d'ailleurs en préparation.

LA GRANDE-BRETAGNE EXPORTERA DAVANTAGE EN TURQUIE

On croit savoir que la Grande-Bretagne a décidé d'augmenter ses exportations vers la Turquie afin de permettre à la Turquie d'utiliser les quelque 20 millions de sterling qu'elle possède. En particulier l'exportation des automobiles, camions, machines, produits chimiques et pharmaceutiques seraient augmentées très sensiblement.

L'UNION DOUANIERE GRECO-TURQUE

On croit savoir que les études pour la conclusion d'une union douanière entre la Turquie et la Grèce seraient déjà assez avancées et qu'elles entreraient bientôt dans une phase plus active.

On attend l'arrivée, dans un mois environ, d'une délégation grecque, qui prendrait contact avec la commission turque déjà constituée à Ankara.

D'autre part, une autre délégation commerciale grecque viendrait également en Turquie prendre contact avec les milieux économiques turcs.

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA SUISSE

Le bilan du commerce extérieur suisse pour le mois de novembre accuse une nouvelle augmentation des importations et une diminution des exportations. Les importations s'établissent à 480,7 millions de francs suisses.

Les exportations se sont élevées à 170 millions de francs suisses en diminution de 21 millions sur le mois précédent. Comparativement à octobre, les importations suisses ont augmenté surtout en provenance du Danemark, du Brésil, de la Tchécoslovaquie, de l'Espagne, des Pays-Bas, et des Etats-Unis.

UN ACCORD TRIPARTITE AU SUJET DES AVOIRS ALLEMANDS A L'ETRANGER

Le Département d'Etat a annoncé la signature à Bruxelles, par les représentants des Etats-Unis, du Canada et de la Hollande, du premier accord compréhensif multilatéral sur le problème des réclamations portant sur les avoirs allemands se trouvant dans les dix-huit pays membres de l'organisme inter-allié pour les réparations. La déclaration dit que des 500 millions de dollars d'avoirs allemands existant dans ces pays, environ 100 millions sont impliqués dans cet accord.

L'accord doit être signé par les 15 autres pays membres, et ne liera les Etats-Unis qu'après approbation par le Congrès.

Quelques vérités inédites

QUE S'EST-IL PASSE A LA ZAMA ?

"La Revue d'Egypte Economique et Financière", fidèle à sa ligne de conduite traditionnelle, s'est toujours abstenue des commentaires à sensation-favorables ou défavorables-auxquels se livre actuellement une certaine presse économique. Les lecteurs ne doivent donc pas chercher chez nous autre chose que des suggestions discrètes et prudentes qui leur fournissent des éléments d'appréciation et de jugement, mais ne prétendent pas leur tracer une conduite à suivre en exerçant sur eux une pression morale quelconque.

C'est ainsi que le chroniqueur financier de cette revue, se contentait, il y a exactement deux samedis, d'écrire: "le capitaliste prudent doit demeurer en dehors des spéculations boursières qui ne prennent nullement en considération la valeur intrinsèque d'un titre. Nous avons dit qu'à notre sens, la Zama est surestimée par ceux qui achètent le titre au prix actuel. La prudence conseille de les laisser opérer sans leur emboîter le pas".

C'était là une indication assez motivée dans sa discrétion pour mettre en garde les acheteurs contre un titre qui, par soi-même, est susceptible de valoir beaucoup mais que certaines manipulations avaient rendu suspect.

Dans notre numéro de la semaine dernière, nous revenions sur la question et nous insérions, sans commentaires, et pour la simple et saine information du lecteur, le rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire de la Zama, accompagné d'un compte-rendu de cette assemblée rédigé de telle manière que nous fûmes les seuls, dans la presse financière, à faire mention du groupe d'actionnaires, représenté par Me. Ibrahim Bitter et Paul Galionghi, ayant fait opposition à la gestion de la société.

C'est le mardi 15, vers midi, que nous fumes informés enfin, du gros scandale qui avait éclaté ouvertement le lendemain, mercredi. En récapitulant la série de nouvelles qui n'ont cessé de nous parvenir depuis quelques temps et que nous tenions, en vertu d'un souci de vérification, par devers nous, nous pouvons établir le cheminement de l'affaire de la manière suivante: Depuis quelques semaines, déjà, nous apprenions que certains actionnaires avaient signalé une hausse suspecte dans le nombre des actions émises par la Zama. Bien avant l'assemblée générale tenue par celle-ci l'on procéda, donc, à une sorte d'enquête préliminaire mais sans intentions préméditées. En recoupant les informations fournies par certaines banques à leurs propres clients, ces derniers se rendaient compte qu'au Caire, les titres ou les certificats déposés auprès de ces établissements atteignaient une proportion relativement haute sans pourtant accuser un chiffre approchant par trop de 30.000 qui est celui de la Zama. Ainsi l'alerte qui avait été donnée ne produisit pas tout-de-suite des résultats. Les mêmes renseignements pris, entretemps, à Alexandrie, révélèrent que les actions déposées n'étaient pas en surnombre. L'affaire donc sommeilla quelque peu et ne rebondit qu'à la suite de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tint au 10 Décembre et où le groupe des opposants produisit des cartes pour 21.000 actions. L'autre groupe qui appuyait le conseil d'administration actuel et qui se trouvait en minorité détenait à peu près et officiellement les neuf mille autres actions. Dans les milieux boursiers expérimentés la surprise fut grande de constater qu'à une assemblée générale tous les porteurs d'actions fussent représentés. LA MARGE HABITUELLE DES ABSENTS N'EXISTAIT pas. C'est alors qu'il fut question à ce propos et sur la demande de certains actionnaires de vérifier les registres de la Société en les comparant aux certificats des actionnaires. On demanda alors à l'un des administrateurs de faire procéder à une telle vérification, mais celui-ci ne s'exécuta pas tout de suite et pendant trois jours disparut, comme on dit, de la circulation. Lorsqu'on put le joindre, toutefois, il essaya de lambiner et ceci traîna jusqu'au moment où le scandale éclata.

Bien que nous n'ayons pu obtenir jusqu'aujourd'hui des renseignements exacts de la Commission de la Bourse des Valeurs, nous sommes certains que celle-ci dut entreprendre, pendant ces derniers jours, un travail de recherches et d'enquête très sérieux tout en gardant là-dessus une discrétion absolument louable. Nous comprenons les motifs d'une telle discrétion: se trouvant en face d'une affaire d'extrême délicatesse, elle ne pouvait prendre une décision hâtive qui eût pu avoir de graves répercussions sur le marché financier.

Or, nous comprimes lorsqu'il fut annoncé que les transactions et règlements sur les titres de la Zama étaient officiellement suspendues, que le scandale était certain et que l'affaire était grave.

En effet, voici ce qu'il était advenu entretemps: l'administrateur auquel il avait été demandé de procéder aux vérifications et qui s'était abstenu de le faire jusque là avait subitement disparu, suivant certains renseignements que nous avons pu obtenir, de source généralement bien informée, envoyant un télégramme à sa famille pour lui faire savoir sa décision de s'effacer. Il était néanmoins parti sans emporter ses effets personnels et des rumeurs circulèrent annonçant son suicide. Aucune confirmation de cette nouvelle n'a pu être obtenue néanmoins jusqu'au moment où nous allons sous presse et nous croyons ferme que la personne incriminée et dont on aura deviné l'identité ne fera aucun geste de désespoir.

Ce qui doit nous préoccuper, cependant pour le moment, ce n'est point le passé. Le conseil d'administration actuel, présidé par S.E. Ibrahim Bey Rachid, neveu de S.E. Ismail Sedky Pacha, semble avoir pris déjà certaines mesures destinées à parer au plus immédiat. L'administrateur en rupture de ban a été suspendu de ses fonctions. D'autre part, un enquêteur aurait été désigné pour instruire cette affaire au sein de la Société. Il s'agirait de déterminer et de distinguer les 8 à 10.000 actions supplémentaires qui ont été émises par l'administrateur incriminé à son propre profit et pour son propre compte personnel. C'est là qu'interviendrait un personnage dont on a assez peu parlé et qui aurait poussé le coupable à agir d'une manière aussi malhonnête et surtout aussi maladroite. Il est question d'un agent de change. Qu'advient-il par la suite? Les autorités pénales sont déjà saisies d'une plainte présentée par le Ministre des Finances, sur la demande de la Commission même de la Bourse des Valeurs. Il sera procédé à l'enquête qui s'impose et les sanctions normales seront prises, lorsque le crime aura reçu sa qualification juridique.

Au point de vue financier, il est fort possible que ne parvenant pas, à cause même de la régularité de forme des titres émis en contrebande mais dûment signés et cachetés, à distinguer les actions bonnes de celles qui ne le sont pas, la "Zamalek Pure Food Industry" reconnaisse l'ensemble de ses titres. Dans ce cas, un homme de bonne volonté pourrait racheter le surplus des actions augmentant ainsi fictivement le capital de cette société. A ce propos, nous pourrions nous souvenir d'une affaire presque identique qui se produisit il y a quarante ans en Egypte et qui fut résolue de la même manière que celle à laquelle nous venons de faire allusion.

Mais en attendant nous pourrions déplorer que la législation actuelle et surtout la nouvelle loi les sociétés anonymes se soient abstenues de prévoir des dispositions susceptibles de protéger l'actionnaire se contentant d'établir une sorte de sauvegarde en prétendant écarter des conseils d'administration les éléments étrangers. Comprend-t-on jamais assez que la nationalité des administrateurs est moins importante, dans ce domaine, que leur honnêteté ?

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

NATIONAL PLASTICS

L'ASSEMBLEE générale extraordinaire de la National Plastics Cy, c'est tenue ce mardi, 16 décembre, à 4 heures p.m., au siège de la Société 2, rue Maarouf, au Caire, sous la présidence de S.E. Hassan Nachaat pacha. Les scrutateurs sont: S.E. Elhamy Hussein pacha, M. Théodore Cozzika. 33.695 actions étaient présentes ou représentées. Le quorum étant atteint, les délibérations de l'assemblée sont valides.

S.E. Hassan Nachaat pacha, dans un bref rapport, établit la situation de la Société à ce jour. Le capital originaire de 360.000 L.E. n'ayant pas suffi à tous les investissements, achats et installations de la Société, dont le capital fixe est investi estimé à 429.551 livres à ce jour, l'émission à 5 pour cent de 45.000 obligations de L.E. 4 chacune est rendue nécessaire. Si le Conseil d'Administration, au lieu d'augmenter le capital, a choisi l'émission d'un emprunt, c'est parce qu'il a la certitude de pour l'amortir dans un bref délai sans augmenter le nombre des actions et morceler ainsi exagérément les bénéficiaires.

L'augmentation des frais et du coût des installations provient du fait du renchérissement des matières premières et des machines commandées à l'étranger, phénomène qui s'est produit non seulement à la National Plastics mais dans toutes les autres entreprises devant se procurer les machines et appareils à l'étranger. D'ailleurs, tous les contrats d'achats prévoient une clause portant sur la modification éventuelle des prix au cours de l'exécution de la commande.

L'emprunt sous forme d'obligations servira surtout au fonds de roulement de la Société.

L'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions proposées et laisse au Conseil d'Administration le soin de déterminer les conditions auxquelles doit se faire l'émission.

THE ALEXANDRIA & RAMLEH RAILWAY CY. LTD.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

MM, les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 29 Décembre 1947 à Midi aux bureaux de la Compagnie, 3, Place Saad Zaghloul, à Alexandrie.

L'Ordre du Jour de cette Assemblée comprend :

- 1.— Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et de celui des Censeurs relatifs à l'exercice du 1er Octobre 1946 au 30 Septembre 1947. Approbation, s'il y a lieu, des dits comptes, fixation du dividende et quitus à donner aux Administrateurs.
- 2.— Nomination d'Administrateurs.
- 3.— Nomination d'un ou de plusieurs Censeurs pour l'exercice 1947-1948 et fixation de leur rétribution.

Les Actionnaires désirant assister à l'Assemblée devront déposer leurs actions soit à Alexandrie ou au Caire au Siège de la Compagnie ou dans une banque ou à Londres à la Banque Ottomane.

Ce dépôt devra être fait au plus tard le 24 Décembre 1947.

Alexandrie, le 10 Décembre 1947

signé : E. Bégué
Administrateur-Délégué

TEXTES OFFICIELS

Edition française du J.O. No. 114 du 11 Décembre 1947

DECRET MODIFIANT LE DROIT D'EXPORTATION SUR LES ARTICLES DE SUCRERIE

Art. 1.— Il sera perçu un droit d'exportation sur les articles mentionnés à l'article 122 du tarif douanier exportation (sucreries, masepains, bonbons, pâtés et gommages pectorales et toutes préparations alimentaires au sucre) et qui sont visés par le Décret du 23 mars 1944 modifiant le droit d'exportation sur certains articles, et ce, à raison de L.E. 1,250 millièmes par 100 kilogrammes net, au lieu du taux fixé au susdit décret pour ces mêmes articles.

Art. 2.— Notre Ministre des Finances est chargé l'exécution du présent décret, qui entrera en vigueur à partir de la date de sa publication au "Journal Officiel."

(8 décembre 1947)

FAROUK

Si vous voulez les meilleurs produits de la ferme

fournissez-vous à la

HOWIE'S HYGIENIC CREAMERY

Fondée en 1898

L'installation de Lait Pasteurisé la plus moderne
Crème Pasteurisée - Beurre fabriqué chaque jour avec notre
Crème Pasteurisée - Lait caillé préparé journellement

LIVRAISONS A DOMICILE 2 FOIS PAR JOUR

Beurre spécialement préparé et expédié dans toute l'Egypte et au Soudan.

A. J. HOWIE & Co. Ltd.

KOUBBEH GARDENS — TELEPHONE 51200 — B.P. 571
LE CAIRE

LES MARCHES INTERNATIONAUX

Le 6 décembre 1947.

Cacao

— Le Comité des Exportateurs de Cacao de Trinidad a procédé, le 13 novembre, à un rajustement des prix du cacao sur le marché local qui passent de 30 à 38 cents.

Le Cacao, qui est la principale production agricole de la Trinité, avec une récolte moyenne annuelle de 11.000.000 lbs, connaîtra cette année le prix le plus élevé jamais enregistré. — L'ouverture de la campagne du cacao en Côte-d'Ivoire fixée primitivement au 1er décembre, sera vraisemblablement retardée. Le commerce désirant commencer ses achats lorsque es questions d'évacuation du report de la récolte précédente et de décongestionnement des magasins seront en voie de règlement.

Fruits et agrumes

— Le gouvernement espagnol, qui s'intéresse particulièrement aux exportations d'oranges, a conclu d'importants contrats, notamment avec la Hollande, la Suède et la Norvège, pour 70.000 tonnes. D'autre part, des contrats s'élevant à 70.000 t. sont négociés actuellement avec l'Irlande, la Suisse et les zones d'occupation anglaise et américaine en Allemagne. Le solde de la récolte après déduction de 300.000 tonnes pour la consommation intérieure, serait acquis par l'Angleterre.

Rhum

— Un récent arrangement franco-italien prévoit la possibilité d'exporter des rhums sur l'Italie à concurrence de 15.000.000 de francs métropolitains, dont moitié en rhums en bouteilles et moitié en rhums en fûts.

Les exportations éventuelles devront être réalisées avant le 31 mars 1948.

Sucre

— Le président Truman a pris, le 28 novembre, un décret autorisant le Département de l'Agriculture à rétablir si nécessaire, le système des contingents du sucre, pour faciliter la répartition de ce produit sur le marché américain.

Un porte-parole du Département de l'Agriculture a déclaré à la presse, à ce sujet, que le Département n'avait pas l'intention de rétablir les contingents — supprimés en avril 1942 — avant janvier 1948 et seulement en cas de nécessité.

Le contingentement du sucre, indépendant au programme américain d'aide à l'Europe, a souligné le porte-parole, permettra de limiter les importations de sucre et de contrôler la production aux Etats-Unis.

Viande

— Une nouvelle et importante société de commerce de viande, la Tanganyika Packers Ltd, vient d'être formée à Dar-es-Salaam, par le gouvernement local et la société Liebig. Le capital de la nouvelle société atteint £ 500.000 dont £ 255.000 sont détenus par le gouvernement.

La Tanganyika Packers a l'intention de construire une importante usine de conserve de viande au nord de Dar-es-Salaam. Etant donné la grande région d'élevage qui pourra approvisionner l'usine en bétail et les prix relativement peu élevés des matières premières au Tanganyika, on estime que l'usine pourra produire de la viande de conserve pour exportation à un prix très peu élevé.

Vin

— Au cours des trois premiers trimestres de cette année, les importations en Grande-Bretagne de vins portugais (principalement du porto) se sont élevées à 2 millions de gallons en volume et à 1.576.000 livres sterling en valeur. Pendant la période correspondante de 1939, les chiffres respectifs étaient 3 millions de gallons et 890.000 livres sterling.

Cette prévision a été fournie le 26 novembre aux Communes par M. John Strachey, ministre du Ravitaillement, qui ajouta qu'en raison des prix élevés, ces importations ne pouvaient pas être rétablies à leur niveau d'avant-guerre.

Au cours de la semaine du 7 au 17 novembre, les prix des huiles et graisses aux Etats-Unis ont marqué une tendance à

la hausse, stimulée par l'augmentation des achats de marchandises pour l'exportation par le gouvernement et par une plus grande fermeté de la demande. On note pourtant une certaine prudence des acheteurs probablement dans la crainte d'un rétablissement toujours possible d'une forme quelconque de rationnement ou de contrôle des prix.

De son côté, la C.C.C. (Commodity Credit Corporation) a procédé à d'importants achats. Elle s'est en effet portée acquéreur de 4.660.600 lbs d'huile de soya raffinée destinée à l'exportation. Cet achat a été effectué au prix de \$ 0,26531 par lb. La C.C.C. a annoncé également que, jusqu'à nouvel ordre, des offres de marchandises peuvent être soumises en ce qui concerne l'huile de soya brute, l'huile de soya semi-raffinée, et l'huile de coton blanchie de première qualité, l'ivraison en vrac, embarquements spécifiés, délivrés avant le 30 juin 1948.

On estime possible aux Etats-Unis que les disponibilités exportables aux Etats-Unis aient été surestimées. Cette éventualité semble être confirmée par les paroles du secrétaire d'Etat Marshall qui prévoit que les fonds destinés à soutenir l'économie européenne seront employés à des achats de marchandises dans les pays étrangers, mais ne serviront pas à payer des marchandises américaines.

D'autre part, les Etats-Unis espèrent que l'Argentine les secondera dans l'aide aux pays déficitaires. L'Argentine posséderait en effet, a estimé le président Truman, une valeur d'environ 600 millions de \$ d'or aux Etats-Unis qui pourraient constituer une garantie pour un prêt important en dollars. L'Argentine n'a cependant jusqu'ici fait aucune demande de prêt en dollars, a précisé le président.

EXTRAIT DES MARCHES COLONIAUX.

BANQUE MISR

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Inscrite au Rég. du Com. du Caire sub. No. 2
Fondée en 1920.

CAPITAL L.E. 1.000.000

Siège social: LE CAIRE — 151. Rue Emad El Dine.
Succursale: ALEXANDRIE — Rue Stamboul.

Toutes Opérations Bancaires - Caisse d'Epargne
Service de Coffres-Forts Privés

AGENCES EN EGYPTE:

Le Caire:	Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabi.
Alexandrie:	Bourse de Minet el Bassal, Damanhour.
Tanta:	Chebin el Kom, Benha.
Mehalla-el-Kobra:	
Mansoura:	Zagazig, Mit Ghamr.
Fayoum:	
Béni-Souef:	Beba, Chounet Boch, El Fachn.
Minia:	Maghagha, Beni Mazar, Mallawy, Samallout, Abou Korkas.
Assiout:	Deirout, El-Kaoussia, Abou-Tig, Manfalout, Tima.
Sohag:	Nag Hamadi, Tahta, Guerga, El Baliana.

LES FOIRES CENTRES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES

RAPPORT INDUSTRIE : COMMERCE

DEPUIS la seconde moitié du siècle dernier, les industriels et les économistes ont attiré l'attention sur la part de plus en plus importante que les frais de négociation occupent dans le prix du produit fini.

Un expert bien connu de la distribution des marchandises, le professeur Julius Hirsch, posa la question suivante en 1939: "Est-il admissible qu'à la longue la distribution des marchandises réclame une part sans cesse grandissante des revenus du peuple et que, si l'on additionne tous les frais de distribution de la production, du commerce de gros et de détail, l'on constate que dans un nombre de cas toujours plus élevé, la vente de l'article est plus onéreuse que le total des frais de récolte, de fabrication et de transport inhérents à l'article en question.

Si nous examinons ce problème de plus près, il devient apparent que ce phénomène ne trouve pas son origine dans le domaine des différentes transactions commerciales, mais que la cause centrale en réside dans des modifications qui se sont produites dans les relations entre le commerce et l'industrie.

Les avantages économiques attachés à la production mécanique en masse, ont abouti à une concentration de la production dans des domaines techniques de plus en plus étendus.

Cette concentration s'allie à l'élimination des affaires plus petites et à la concentration de différentes entreprises en des organismes plus importants. L'inévitable résultat de cette procédure a été que l'entreprise industrielle avec sa production accrue a du suppléer à un marché plus étendu, ce qui a provoqué un accroissement considérable de la distance moyenne séparant le producteur et le consommateur.

C'est précisément cette distance accrue qui constitue un facteur défavorable pour les grandes entreprises industrielles.

Elle doit être comblée et l'instrument le plus indiqué pour y arriver est le commerce. De sorte qu'une concentration de l'industrie doit toujours aboutir à un accroissement de l'importance du commerce.

Les frais résultant de la suppression de cette distance, sont les frais du commerce et ils résultent des vices spéciaux, nécessités par le développement moderne de la vie économique.

En plus de cette cause centrale, d'autres circonstances jouent un rôle. Nous mentionnons ici le fait, que le nombre des marchandises de la production et de la consommation a fortement augmenté au long de ces dix dernières années, par suite du développement technique et de l'accentuation du phénomène de la mode.

De plus, les exigences de l'acheteur se sont fortement accrues.

La place que les foires occupent comme centres des marchés commerciaux, est devenue bien plus importante dans une période où l'importance des fonctions du commerce par rapport à l'industrie se sont tellement accentuées.

LES FOIRES ET LA DIMINUTION DES FRAIS

LES foires trouvent leur origine dans une nécessité, qui s'est impérieusement affirmée dans la vie économique.

Quoique leur fonction soit étroitement liée à celle du commerce, elle est pourtant différente.

Les foires ne participent pas elles-mêmes aux procédures du commerce, elles ne sont pas fonction intégrante de la demande ou de l'offre, mais elles constituent un organisme spécial, se mettant au service de l'échange des marchandises.

Les foires forment partie intégrante du marché, qui pourrait être intitulé "marché technique".

Elles ont pour but, grâce à leur organisation spéciale, de faciliter la préparation et la réalisation des échanges et de les stimuler.

L'utilisation de cette organisation procure de nombreux avantages économiques au producteur, au grossiste et au détaillant, se traduisant par un rapport plus favorable entre le prix du produit même et les frais.

Considéré par rapport au déplacement qui s'est produit entre le commerce et l'industrie, l'institution des foires peut contribuer considérablement à une diminution de cette partie des frais totaux du produit, que l'on doit attribuer aux services du commerce.

QUELQUES CAUSES

Parmi les raisons qui permettent aux foires de provoquer une diminution de frais, nous pouvons citer les suivantes:

Par suite de la réunion représentative des offres de toute l'industrie sur une surface relativement restreinte, on peut arriver à obtenir une vue générale très précise du marché tout entier en un laps de temps extrêmement réduit.

Si les foires n'existaient pas, les frais de prise de contact avec l'autre partie (correspondance, frais de voyage et de séjour, inconvénient de s'absenter de son entreprise) devraient être dépensés par chaque firme individuellement, tandis que toutes ces transactions ne devront être effectuées qu'une fois, si l'intéressé participe à ou visite une foire.

Une diminution des frais est réalisée par conséquent lors de chaque transaction.

Ensuite les foires permettent aux visiteurs d'étendre leurs relations à des firmes avec lesquelles ils ne se seraient pas mis en rapport sans une visite aux foires.

Les facilités que procure le fait d'être introduit dans un certain nombre d'entreprises, a généralement pour résultat que l'on finit par se borner à s'adresser, pour ses transactions, principalement à ces entreprises. Par conséquent, ici, la foire stimule la rupture de relations qui auraient une certaine tendance à se raporter sous l'effet bien compréhensible de l'habitude.

L'offre avantageuse et les inventions d'un bon rendement économiques présentées à la foire induisent l'industriel à opérer des changements dans ses relations d'affaires.

De cette façon les foires peuvent favoriser une diminution des frais de commerce et même des frais de production.

Finalement, nous attirons l'attention sur le fait que les foires se tenant périodiquement (et n'étant donc pas ouvertes en permanence) permettent à l'offre ainsi qu'à la demande de se rendre régulièrement compte du développement réalisé dans les domaines technique et commercial pendant la période qui s'étend entre deux foires consécutives.

Une telle concentration et une exposition claire de ce développement procurent à grand nombre d'hommes d'affaires un enrichissement d'idées très fructueux, impossible à réaliser autrement.

On peut donc admettre que les foires, par suite de leurs fonctions, peuvent exercer une importante influence sur la diminution des frais de commerce.

LE NOMBRE DES FOIRES EN OPPOSITION AVEC LEUR IMPORTANCE ECONOMIQUE

LA raison d'existence des foires consiste principalement dans les fonctions précitées. Si elles désirent continuer à exercer entièrement ces fonctions au profit de la vie économique, ceci entraîne l'inévitable supposition que les caractéristiques dont ces fonctions résultent, soient maintenues aussi pures que possible.

Sous ce rapport, nous considérons plus particulièrement deux qualités de ces démonstrations, la représentation et la fréquence.

De ce qui suit, il résulte que ces deux caractéristiques ne sont pas indépendantes, mais au contraire se déterminent mutuellement, d'autant plus que les foires sont devenues de plus en plus les organismes du commerce international dans les conditions fortement changées d'après-guerre.

L'échange national tant qu'international des marchandises exige l'intervention des foires.

Bien qu'on ne puisse déterminer avec une précision mathématique le nombre optimum exact des foires, l'expérience a clairement démontré que ce nombre ne peut excéder un certain maximum, sous peine de préjudice à l'économie. Ce préjudice ne restera pas limité aux nouvelles foires ou aux nouvelles manifestations des foires déjà existantes, augmentant le nombre actuel, mais justement, par suite de cette augmentation, il sera à charge de toutes les foires, existantes après cette extension.

LA SEMAINE COTONNIERE

LE MARCHE DE MINET EL BASSAL

Les cours du coton Américain furent stationnaires cette semaine, tandis que nous assistions sur notre marché, à une hausse continue et spectaculaire de toutes nos variétés.

Toutes nos longues soies furent très recherchées par le Commerce d'Exportation, reflétant ainsi les grosses affaires conclues en Filature pour embarquement décembre et janvier.

En ce qui concerne l'Ashmouni et le Zagora, l'on ne peut plus dire que seule la spéculation pousse les cours de ces variétés, car là aussi des échanges importants furent effectués sur notre marché de disponible.

Les prix de nos courtes soies se sont beaucoup rapprochés de l'Américain Strict Middling 1" 1v16 avec lesquels nous avons toujours cru logique de les comparer. Le Zagora est aujourd'hui à la parité de l'Américain, et l'Ashmouni à environ 75 points plus cher.

D'autre part, nos exportations et notre consommation locale atteignent un chiffre légèrement supérieur à celui de l'époque correspondante de l'an dernier, et si ce rythme est maintenu, nous pouvons espérer à nouveau exporter 7 millions de cantars, et consommer dans nos filatures plus d'un million.

En fait les besoins minima annuels en cotons d'Egypte semblent pour l'instant stabilisés autour de 8 millions de cantars contre une production restreinte à un chiffre légèrement supérieur à 6 millions, et un carry-over libre d'environ 1,600,000 cantars. C'est dire que tôt ou tard le gouvernement sera contraint d'offrir ses stocks de longues soies, dont certains classements surtout pour le Karnak, font défaut sur le marché libre. D'autre part les stocks de Giza 7 et Ménoufi sont actuellement presque épuisés, et le gouvernement restera pour cette saison la seule source sérieuse d'approvisionnement.

En ce qui concerne le Karnak, le marché libre est encore suffisamment approvisionné en classements supérieurs depuis FULLY GOOD jusqu'aux EXTRAS. Par contre, tous les classements au dessous de FULLY GOOD sont rares, et les classements moyens tels que les GOOD et FGF/G pratiquement inexistants. Nous ne connaissons pas la politique que suivra le gouvernement pour ses ventes, ni l'époque à laquelle le Karnak qu'il détient, sera mis sur le marché. Mais les sources habituellement bien renseignées nous indiquaient que tandis que les Guiza 7 et Ménoufi seraient vendus chaque semaine aux enchères depuis ce mois-ci, le Karnak par contre, ne serait pas offert avant Mars prochain. En considération de la pénurie actuelle en classements moyens, cette date pourrait bien être rapprochée sans pour cela influencer à notre avis, les cours du marché, et à condition toutefois que les classements FG et au dessus dont le marché libre est encore fourni, ne soient pas offerts.

Le volume des ventes sur notre marché de disponible a atteint cette semaine l'excellent total de 19,081 balles contre 15,947 balles la semaine précédente. Les ventes par variétés se répartissent comme suit:

LONGUES SOIES

	Cette semaine		La semaine précédente	
	Balles			
Karnak	6,030		5,047	
Giza 7	400		535	
Ménoufi	157		654	
Sakej	150		160	
Malakj	11	6,748	315	6,711

SOIES MOYENNES

Giza 30	792		821	
Giza 23	26	818	—	821

COURTES SOIES

Ashmouni	4,401		3,285	
Zagora	7,059	11,460	5,130	8,415
Mixte, Sékina etc.		55		
Total des ventes	19,081	contre	15,947	

Nous donnons ci-dessous les prix auxquels les différents classements de nos principales variétés furent traités:

Variétés	FGF	FGF/G	GOOD	G/FG	FG	FG/EX	EX - 1/4
Karnak	53,—	55,—	56,—	57,50	58,—	61,—	62,—
Giza 7	49,—	50,50	52,—	53,25	54,50	55,50	

Ménoufi	50,—	52,—	53,25	54,25	55,—	56,—N
Giza 30			52,—	53,—	54,25	55,50
Ashmouni	43,50	45,25	47,—	48,—	49,25	
Zagora	43,—	45,—	46,—	47,—	48,25	

FRANCO STATION

Les transactions en franco-stations pour livraison janvier/février furent très nombreuses cette semaine. Nous donnons ci-dessous les prix payés dans la journée de mercredi dernier:

ASHMOUNI: FGF/G Tall. 44,75 à 45,25 GOOD Tall. 46,75 à 47,25 G/FG Tall. 48,— à 48,50 FG Tall. 49,25 à 49,50.

ZAGORA: FGF/G Tall. 44,75 GOOD Tall. 46,— à 46,50 G/FG Tall. 47,— à 47,75 FG Tall. 48,25 à 48,50.

KARNAK: FG Tall. 58,— FG/EX Tall. 61.

ENCHERES DU GOUVERNEMENT

L'Egyptian Cotton Commission a procédé à des enchères vendredi 12 ert., au cours desquelles 3 balles de Maarad, 81 de Malaki, 489 de G.7, et 289 de Ménoufi.

Nous donnons ci-dessous les prix pratiqués pour les différents classements de ces variétés:

MAARAD: Récolte	1944/45.	FF — 1/8	37,50
MALAKI: Récolte	1944/45.	FG — 3/8	54,50
	Récolte 1945/46.	FGF — 1/8	50,—
		FGF — 1/4	49,—
GIZA 7: Récolte	1945/46.	G/FG	53,—
		FG — 3/8	53,—
		FG — 1/8	53,1/8
		FG	54,25
MENOUFI: Récolte	1945/46.	FG — 3/8	53,5/8
		FG — 1/8	54,—
		FG — 1/8	55,—

Les prix ci-dessus sont à majorer de P.T. 20. — par cantar représentant les frais de pressage.

AFFAIRES EN FILATURES

L'Angleterre par l'entremise du Board of Trade s'est assurée à la fin de la semaine dernière environ 4,000 balles de Karnak de classements allant de G/FG (Type 158) à Fully Good (Type 155).

En outre, l'acheteur officiel Anglais a demandé jeudi dernier aux Exportateurs d'Alexandrie des offres d'Ashmouni G plus 1/4. L'on estimait que leurs achats de cette variété seraient cette semaine, de l'ordre de 15 à 20,000 balles.

Les Indes continuent à être sur notre marché pour nos variétés de longues soies, et principalement pour le Karnak, Ménoufi et Giza 7. Ils sont également intéressés au solde de nos stocks de Malakj qui se vendent, relativement aux autres variétés, à assez bon compte.

L'Italie semble avoir acheté des quantités modérées. Ce sont là très probablement, de vieilles affaires de compensation que l'on vient couvrir en ce moment, ou des livraisons contre des contrats "à façon".

La Bulgarie a demandé des offres pour diverses variétés, mais d'après nos renseignements, aucune affaire n'a été conclue encore à ce jour.

La Joint Export and Import Agency a également demandé des offres d'Egyptien pour les zones Anglaises et Américaines d'Allemagne.

L'ACREAGE COTONNIER

Quoiqu'en principe l'acréage cotonnier pour la saison prochaine ait été déjà fixé, et la zone "longues soies" délimitée aux Markazs de Talkha, Biala, Dessouk, Kafr el Sheikh, Sherbin, Chebrekhit, et partiellement Simbellawein, Abou Hommos etc., il se pourrait que des changements aient lieu en dernière heure.

Tout le monde sait que la culture du Zagora dans le Delta a donné des résultats pitoyables et le ministère de l'Agriculture a fait son possible pour la réduire au minimum l'an prochain en permettant la culture de 85,000 feddans de Ménoufi dans le Sud du Delta.



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

Le scandale de la Zama et ses répercussions Nous l'avions prévu!

La sensation de la semaine en matière boursière fut l'affaire de la Zama. Notre Bourse habituée aux sociétés saines, rigoureusement contrôlées, dont la prudence va jusqu'à l'extrême, fut fort surprise — et désagréablement surprise — en apprenant que le nombre de titres de la zamalek Pure Food Industry S.A.E. mis en circulation dépassait les 30.000. Or, le capital de la Zama représente 30.000 actions de 4 livres chacune. Le fait qu'il y ait eu plus de titres en circulation prouve qu'il y a eu fraude. Nous ne nous étendrons pas sur les responsabilités. C'est aux autorités que cette tâche incombe. Mais il nous faut reconnaître que dès le début du mouvement spéculatif qui se fit sur la Zama et qui fut fort bien orchestré dans certaine presse, nous avions mis en garde nos lecteurs. Nous leur disions, dans ces mêmes colonnes, semaine après semaine, de ne pas toucher à la Zama, titre éminemment spéculatif, ne valant pas son cours boursier et qu'un groupe essayait de faire «mousser» dans le but de faire de l'argent sur le dos du pauvre public.

Que veut la Zama aujourd'hui ?

Un lecteur nous téléphonait hier et nous posait cette question: «que vaut aujourd'hui la Zama, après la découverte du scandale?» Nous ne pûmes que lui répondre que nous étions fort embarrassés. Il s'agit d'établir les responsabilités d'abord, de connaître le nombre de titres émis en sus des 30.000 actions originales, de savoir qui a signé les actions en surplus et si les signataires ont les moyens de rembourser, de vérifier ensuite l'actif de la Société. Ce sont là des éléments qui nous manquent encore. Par conséquent, il est hasardeux de donner un prix ou de dire quoique ce soit en ce qui concerne cette Société avant que les autorités n'aient établi les données essentielles.

Tout ce que nous pouvons dire pour le moment, c'est qu'il s'agit d'une affaire fort désagréable. Mais elle ne doit pas affecter le reste de la cote, car comme nous le signalions, la plupart des dirigeants des sociétés anonymes égyptiennes pêchent par excès de prudence, accumulent des réserves visibles et invisibles en vue de consolider, souvent au delà du besoin, les assises des affaires qu'ils dirigent.

La Zama n'a été qu'une légère bourrasque dans un ciel serein.

D'ailleurs, la Bourse s'est vite ressaisie. Si, mercredi, à l'annonce de la défense faite par la Commission de traiter ce titre, les cours en général furent défavorablement affectés, dès jeudi, la bonne humeur régna et la semaine se termine sur un ton d'optimisme qui doit être de règle.

Les bilans qui se publient montrent clairement que malgré tout ce qu'on dit, la prospérité règne dans le pays. Pour le constater, il ne s'agit que de se pencher sur le marché cotonnier. Notre coton se vend à des prix excellents, la demande est bonne, les exportations massives. Tout cela doit avoir sur les valeurs aussi bien industrielles que foncières et immobilières des répercussions très favorables.

Anglo-Egyptian Oilfields

Un titre se détacha en cours de semaine, sans arriver cependant, à s'envoler, comme on l'attendait. Il s'agit de l'Anglo-Egyptian Oilfields. La découverte de nouveaux gisements fort riches dans la presqu'île du Sinaï fut accueillie avec plaisir par la Corbeille. Mais l'Anglo-Egyptian Oilfields est une société anglaise qui paye en impôts

au Fisc britannique le plus clair de ses revenus. Donc, la découverte des nouveaux gisements ne profiteront pas à l'actionnaire tant que la société devra verser des sommes très considérables au Trésor anglais. Malheureusement, il en sera ainsi pendant longtemps encore, ce qui fait que l'Anglo-Egyptian Oilfields qui devrait valoir sept ou même huit livres n'en vaut que quatre et fraction.

La Rayonne Misr

Une autre valeur qui fit des étincelles fut la Rayonne Misr. Depuis le 10 Décembre, la distribution des titres se poursuit. Les actionnaires ayant leurs valeurs en main peuvent en disposer à leur guise. Mais tant que le titre n'est pas sur la cote officielle, il est défendu «officiellement» de le traiter à plus de 410, ce qui n'empêche qu'il trouvait preneur à 775. Il faut dire que l'industrie de la rayonne commencera à fonctionner d'ici quelques semaines, que les installations faites permettent une production massive et moderne et que cette industrie sera pour l'avenir économique du pays, d'un appoint considérable. Ceux qui placent leur argent en rayonne Misr savent ce qu'ils font. Ils savent que comme toutes les affaires Misr, elle sera dirigée avec compétence et prudence. S.E. Mohamed Choucri pacha a été nommé administrateur-délégué de la Ra-

bonne Misr. Cela contribuera à la solidité du titre.

La part de fondateur Héliop

La part de fondateur Héliop fut déprimée durant la première partie de la semaine. On dit que ce sont les grands projets de la Société qui exigent des dépenses considérables qui ont déprimé le titre. Or, les projets en question sont des éléments d'actif. Même si, comme on le prétend, la société contracterait un emprunt d'un million de livres, cet argent ne doit pas servir à des dépenses inutiles, mais au contraire, il servira à augmenter l'actif d'un des meilleurs titres de notre Corbeille. On dit aussi que des titres venant de Belgique augmentent la pression sur la Corbeille. On ne pouvait donner meilleure nouvelle. Car les titres qui entrent en Egypte n'en sortent plus. Et quel meilleur placement peut-on trouver aux cours actuels que la fondateur Héliop?

La Banque Misr et le gouvernement

Depuis plusieurs semaines nous disons que la Banque Misr est en retard sur le reste de la cote. Nous le répétons aujourd'hui. Ce qui déprime ce titre c'est simplement le fait que des questions sont posées au Parlement au sujet de l'arrangement fait avec la Banque par feu Amin Osman pacha qui a permis la retrocession à la Banque Misr des parts de fondateurs que détenait le gouvernement. Les actionnaires peuvent être certains qu'avec une institution nationale comme la Banque Misr, le gouvernement ne s'amusera pas à défaire ce qu'un autre gouvernement a fait. Les parts de fondateur cédées à la Banque demeureront sa propriété, en vertu d'accords légaux.

La semaine se termine sur un ton optimiste qui laisse prévoir d'intéressants développements.

Tendance boursière

Les affaires de développement harmonieusement. Les bilans que l'on publie montrent une situation très saine. Il est donc permis d'espérer qu'avec la situation mondiale qui élimine la concurrence étrangère, l'économie égyptienne continuera pendant longtemps encore à se développer très harmonieusement.

L'ECHEANCIER

- 22.12.47 Assemblée Générale Ordinaire: Beida Dyers S.A.E., à midi, Rond Point Soliman Pacha (Imm. Groppi).
- 22.12.47 Assemblée Gén. Ord.: Filature Nationale d'Egypte, à 4 heures p.m., à Karmouz, Alexandrie.
- 22.12.47 Assemblée Gén. Extra.: Menzaleh Canal & Navig. Cy., à 10 heures a.m., 23, Rue Malika Farida.
- 23.12.47 Assemblée Gén. Ord.: Egyptian Salt & Soda Cy., à 4 heures p.m., Rue Fouad Ier, Alexandrie. (coupon proposé: P.T. 22,013 net).
- 23.12.47 Ass. Gén. Ord.: Pieux Vibro (Egypt) S.A., à 11 h. 30 a.m., 25, Boul. Said Ier, Alexandrie.
- 23.12.47 Ass. Gén. Ord.: Presses Libres Egyptiennes, à 11 h. a.m., 6, Rue Chérif Pacha, Alexandrie.
- 23.12.47 Ass. Gén. Ord.: Palestine Hotels Ltd., à 4 h. 30 p.m., au Continental Hotel, Le Caire.
- 24.12.47 Ass. Gén. Extraord.: Chemins de Fer Kéneh-Assouan, à midi, 14, Rue Abou El Sebaa.
- 26.12.47 Ass. Gén. Ord.: "Egyco" S.A.E., à 4 h., 18, Rue Talaat Harb Pacha, Alexandrie.
- 27.12.47 Ass. Gén. Ord.: Grands Magasins Cicurel, S.A.E., à 11 h., Rue Fouad Ier, Le Caire.
- 27.12.47 Ass. Gén. Ord.: Egyptian Jute Cy., à midi, 17, Kasr-El-Nil.

COUPONS DETACHES:

le 16.12.47: Eastern Auto Supplies P.T. 17,6 net (Intérimaire).

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 12 AU 19 DECEMBRE 1947

DESIGNATION DES VALEURS	12 Déc. 1947	19 Déc. 1947	DESIGNATION DES VALEURS	12 Déc. 1947	19 Déc. 1947
FONDS D'ETATS & EMPRUNTS			SOCIETES IMMOBILIERES		
Emp. Nation. 3 1/4%	10740	10755	African Enterp.	900	900
Emp. Nation. 2 3/4%	10125	10125	Heliopolis Acts.	2690	2700
Emp. Coton. 2 3/4%	9960	9950	Heliopolis Fd.	6036	6070
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			Heliopolis Jce.	1700	1700
Athènes	77	79	Delta Land	391	320
Banque de Commerce	690	690	Delta Land nom.	298	290
Banque Misr	2270	2284	Gabbari	406	404
Commercial Bank	363	360	Immobilia	965	960
Foncier Act.	3080	3080	Le Fayoum	148	151
Foncier Fond.	5330	5340	Siouf	865	860
Foncier Obl. 1903	2260	2276	S.I.B.U.R.	375	375
Foncier Obl. 1911	1920	1906	Al Chams	865	860
Land Bank Act.	900	895	SOCIETES INDUSTRIELLES ET DIVERSES		
Land Bank Fd.	6850	6900	Oilfields	405	430
National Bank	4000	4006	GINNERS	132	131
Crédit Alexandrin	580	568	Astra	320	320
SOCIETES DES EAUX			Beida Dyers	3100	3050
Alex. Water	1724	1724	Sand Bricks	1440	1440
Eaux du Caire Cap.	505	505	Clothing	524	558
Eaux du Caire Jce.	1690	1694	Frigorifique	2060	2060
Eaux du Caire Fd.	10130	10130	Delta Trading	1010	993
SOCIETES DE TRANSPORT ET CANAUX			East	440	430
An. Am. Nile	700	690	Rice Mills	635	635
Suez Ile Série	4900	4900	Salt au port.	400	399
Delta Light Priv.	840	832	Salt nom.	362	368
Delta Light Fd.	820	820	Filature Nat.	2554	2548
Eg. Shipping	339	339	G.E.R.C.O.	565	573
La Fluviale	860	804	Fibres Text.	788	790
Menzaleh Acts.	87	87	Plastics	650	628
Menzalah Fd.	550	550	Port-Said	572	572
Trams Caire Part Soc.	346	346	Pressage	1070	1070
Trams Alex. Div.	2040	2040	Ciment Tourah	2500	2510
Trams Alex. Jce.	224	224	Bolanachi	311	311
United Nile	1460	1460	Tissage	1106	1094
SOCIETES D'HOTELS			Emballages	370	370
Eg. Hotels	312	317	Siegwart	1430	1430
Eg. Hotels nom.	298	298	Financière	1056	1070
Nungovich	4040	3980	Sucres Ord.	1000	1000
Palestine	260	256	Sucres Priv.	527	538
Palestine nom.	245	254	Sucres Fd.	1660	1746
Upper	494	472	Filature Misr	2386	2386
SOCIETES FONCIERES			Kafr El Dawar A.	2660	2670
Aboukir	241	240	Kafr El Dawar B.	2950	2950
Anglo- elgian	343	343	Egrenage	1080	1086
Allotment	1140	1140	Tiss. Soie	2196	2200
Gharbieh Acts.	421	427	Papier	1156	1164
Gharbieh Fd.	132	131	Viticole	780	800
New Egyptian	182	181	Tractor	1300	1300
Sidi Salem	355	358	United Entreprise	357	353
Kom Ombo Acts.	625	634	SOCIETES COMMERCIALES		
Kom Ombo Fd.	4900	4576	Bonded	1900	1950
Behera	1394	1400	Frosted Food	201	200
Cheikh Fadl	518	523	Cicurel	1410	1410
Union Foncier	918	918			

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes

Clôture du 18 décembre

A la Bourse de Londres

Acheteurs en vendeurs respectivement :	Egyptian Delta Light Rails. (Pref.) : S. 100/- — 140/-
Sudan Plantations Syndicate : S. 50/- — 51/-	Egyptian Markets : S. 7/6 — 9/6
Greek 5 o/o Loan 1914 : £ 6 1/2 — 7 1/2	Egyptian Salt and Soda : S. 55/- — 65/-
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee) : £ 11 — 12	Egyptian Delta Land : S. 65/- — 75/-
National Bank of Egypt : £ 34 — 40	New Egyptian Company : S. 33/- — 35/-
	Anglo-Egyptian Oilfields "B" : S. 72/6 — 75/-

A la Bourse de Paris

	Frs.		Frs.
Crédit Foncier (Action)	14,000	Cairo-Heliopolis (Action)	14,100
Crédit Foncier (P.F.)	28,300	Cairo-Heliopolis (P.F.)	31,000
National Bank of Egypt (Action)	18,900	Suez Canal 3 o/o	28,000
Land Bank (Action)	4,260	Sucreries d'Eg. (Action)	5,100
Land Bank (P.F.)	37,800	Sucreries d'Eg. (P.F.)	8,150
		Banque Ottomane	5,870

Bourse des Valeurs de Paris

Cours du 18 décembre

	Frs.		Frs.
Rente 3 o/o	67.50	Creusot	4500
Rente 5 o/o 1920	123.20	Courrières	500
Rente 3 o/o 1945	75.00	Lens	745
Banque de Paris	1330	Air Liquide	1451
Union Parisienne	1500	Pechinev	995
Crédit Lyonnais	1474	Rhone-Poulenc	5200
Société Générale	1536	Saint-Gobain	3300
Ch. de Fer Damas-Hamah	900	Port Beyrouth	29500
Elec. Beyrouth	2035	Port Salonique	3900
Forges Nord-Est	620	Transatlantique, off.	415
		Orosdi-Back	1325

CREDIT FONCIER EGYPTIEN

Messieurs les Actionnaires du CREDIT FONCIER EGYPTIEN sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 20 janvier 1948, à 4 h. de l'après-midi, au Siège Social au Caire.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales;
2. — Lecture du Rapport des Censeurs;
3. — Approbation des comptes et fixation du dividende pour l'exercice 1947;
4. — Nomination d'Administrateurs;
5. — Nomination de deux Censeurs pour l'exercice 1947/1948 et fixation de leur rémunération.

Tout porteur de 50 Actions a le droit d'assister à l'Assemblée Générale.

Les Actions devront être déposées:—

en EGYPTE: au plus tard le 19 janvier 1948,
en EUROPE: au plus tard le 8 janvier 1948.

Les dépôts seront reçus:

au CAIRE: au Siège Social.

à Alexandrie: au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte de Paris, à la National Bank of Egypt, à la Banque d'Athènes, à la Banque Belge & Internationale en Egypte, à la Banque Misr, ou dans l'une des principales Banques de la Place.
en EUROPE: au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte de Paris, à la Sté. Gle. pour favoriser le développement du Commerce & de l'Industrie en France, à la Banque de Paris & des Pays-Bas, à la Sté. Gle. de Crédit Industriel & Commercial, au Crédit Suisse (Lausanne et Genève), à la Société Française de Banque & de Dépôts (Bruxelles).

LES FOIRES CENTRES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES

(Suite de la page 18)

Comme le marché est encore actuellement généralement un marché de vente, un "sellers market", il est aisé de comprendre que le problème se pose de permettre aux acheteurs de prendre contact plus fréquemment avec l'offre. Si l'on examine la façon de satisfaire de besoin, il faut tenir compte de deux faits.

Primo, il est sans doute nécessaire, en ces temps de disette que nous traversons actuellement, de mettre l'offre en rapport avec la demande de la façon la plus efficace; une fois cette exigence satisfaite, il est évidemment impossible d'amener un changement dans la pénurie plus ou moins grande des marchandises, en augmentant le nombre des foires.

Secundo, il faut tenir compte du fait qu'un trop grand nombre de démonstrations de ce genre provoque une certaine lassitude chez les vendeurs et, à un plus haut degré, chez les acheteurs.

Cette lassitude que l'on remarque déjà occasionnellement dans le domaine de l'exposition nationale, ne doit pas être attribuée surtout à des causes psychologiques, mais plutôt à des raisons économiques concrètes.

Pour autant que l'on désire se mettre au courant des nouveaux articles et nouvelles inventions à utiliser dans l'industrie, il est évident qu'on ne peut trouver ces articles à chaque foire, si la fréquence de ces dernières devait augmenter à tel point que — pour prendre un exemple concret extrême — une foire se tenait toutes les deux semaines. Il est évidemment impossible que chaque fois, dans cette courte période de temps, un si important renouvellement ait eu lieu dans les divers domaines, qu'il puisse justifier les frais de participation ou de visite à toutes les foires.

Si on considère les foires, avec raison, comme un centre international d'échange de marchandises, il faudrait craindre en outre que cette caractéristique importante ne se perde, dans le cas où le nombre de ces manifestations augmenterait de trop, car si trop de centres étaient créés cette fréquence leur ferait perdre une partie de leur caractère centralisateur.

Si l'extension devait inopinément atteindre ce point, ceci amènerait un contre-coup évident défavorable à l'ampleur et à l'importance de la participation.

Si certaines organisations importantes et de grandes entreprises, lors de l'établissement d'une telle extension, décidaient peut-être, en considérant la concurrence, d'étendre leur participation en conséquence, ils devraient procéder, si cette tendance devait se propager, à une sélection des lieux où ils désireraient être représentés.

Et comme ce choix serait différent pour chaque entreprise, plusieurs foires en subiraient les conséquences et perdraient de leur pouvoir représentatif.

Nous n'avons pas besoin de démontrer ce que ceci signifie pour les acheteurs importants. En effet, ceux-ci ne sont intéressés aux foires, que pour autant que celles-ci soient vraiment représentatives.

Par conséquent la signification des foires en général, perdrait de son intérêt pour eux, si un abaissement général du niveau de la représentation devait se produire pour les raisons précitées.

Et, en conséquence, les foires en tant qu'institution perdraient indubitablement beaucoup de leur importance actuelle dans la vie économique.

Comme, de plus, elles doivent leur signification en grande partie à la diminution des frais, cet avantage serait anéanti totalement ou en partie, vis-à-vis de toutes les parties intéressées, par une augmentation exagérée du nombre de ces manifestations.

Trouver la bonne voie dans le cadre des problèmes précités n'est pas aisé et exige de la prévoyance.

Les relations économiques ne sont pas encore stabilisées et la tendance à développer l'exportation — que l'on peut dénommer néo-mercantilisme — perceptible partout, donne encore au commerce international un caractère fortement instable.

Les foires, comme points fixes importants, étant désireuses de servir de guides dans le commerce international, feront bien d'exploiter le contact qu'elles espèrent reprendre dans l'Union des Foires Internationales pour résoudre le problème sur lequel nous avons appelé l'attention dans cette dissertation et qui, sauf erreur, s'approche du point névralgique.

F.H. FENTENER van VLISSINGEN.

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 9 AU 16 DECEMBRE 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG				Ble	41387	Mais Oweiga	1654
	Feves Nab. Moy.	590	100	Feves	6165	Helba	2992
	Feves Adi Zaw.	560	70	Lentilles	972	Lupins	719
	Sesames R. Zaw.	750	50	Orge	712	Sesames	5007
				Mais N. el Gam	2483	Arachides	5689
ATAR EL NABI				Ble	21861	Lupins	287
	Feves Nab. Moy.	650	300	Feves	3733	Bersim	126
	Orge Zaw.	175	200	Lentilles	959	Sesames	1266
	Ma's Sh. N el Gam Zaw	235	50	Orge	1270	Lubia sec	60
	Helba Moy.	430	100	Mais N. el Gam	1677	G. de Lin	40
				Mais Oweiga	9010	Arachides	870
				Helba	3894	Tibn Blanc (Unit 100 K.)	9355
ALEXANDRIE							
	Feves Adj Moy.	500	35	Feves	4983	Lupins	936
	Lentilles Ent. Zaw.	447	60	Lentilles	959	Sesames	974
	Orge Zaw.	175	140	Orge	5062	Riz Glace	45581
				Mais N. el Gam	307	Riz Non-Decort	296880
			Mais Oweiga	55			
			Helba	593			
ROSETTE	Riz Glacé en Sac (80 Oks N. 1)	303.5—309.5	—				Usines De Decort
	Riz Blanchi au G. (Ardebs 200)	613—619	—			Riz Non Decort	25320

Nouvelles Sociétés

En nom collectif

Raison sociale: Armando Falanga & Co.

Associés: Armando Falanga et John Aquilina.

Capital: L.E. 1000.

Objet: les entreprises de peinture et décorations en Haute-Egypte, le Caire et ses environs, les provinces de Calioubiéh, Ménoufiéh ainsi que la Zone du Canal.

Signature et gérance: les deux associés conjointement ou séparément.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Octobre 1947.

Siège: le Caire, 22 rue Saptiéh.



Raison sociale: Barakat et Tabet,

Assciée: Raymond Naguib Tabet et Elie Michel Barakat.

Capital: L.E. 1000.

Objet: l'exploitation de toutes branches commerciales, commissions, représentations de toutes marques, firmes, importations, exportations, etc; pour l'Egypte et tout l'Orient.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: deux ans à partir du 1er Octobre 1947.



Raison sociale: Pissias Frères.

Associés: Constantin E. Pissias, Alexandre E. Pissias et Antoine E. Pissias.

Objet: le commerce en général; la commission et la représentation.

Signature et gérance: Constantin et Alexandre Pissias conjointement.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Décembre 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: G. Macriyannis & Cie.

Associés: Georges Macriyannis et les frères Jean et Démètre Telis.

Capital: L.E. 500

Signature et gérance: Georges Macriyannis seul.

Siège: Le Caire, No. 83, rue Daher.

Raison sociale: Elias Antoun Chikhani & Co.

Associés: Elias Antoun Chikhani et Humbert Antoun Chikhani.

Capital: L.E. 20.000.

Objet: l'industrie et le commerce de la glace et toutes opérations commerciales s'y rattachant.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: 10 ans à partir du 1er Novembre 1947.

Siège: Choubrah el Kheimah

En commandite simple

Raison sociale: G. Christofidis, A. Papsian & Co.

Associés: Georges M. Christofidis, Atam K. Papsian et une commanditaire.

Capital: L.E. 15.000.

Objet: monter et exploiter une Fabrique de Chaussures et de faire en général le commerce des accessoires des chaussures.

Signature et gérance: G. Christofidis seul.

Date et durée: trois ans à partir du 17/9/47.

Siège: Le Caire, 27, rue El Tawil.



Raison sociale: Alexandre Constantin Rozakis et un commanditaire.

Capital: L.E. 7000.

Objet: la commission et le commerce du coton et des céréales et de tous produits agricoles en général, ainsi que tous matériaux pouvant se rattacher au commerce du coton et des céréales.

Signature et gérance: Alexandre Rozakis seul.

Date et durée: deux ans à partir du 1er Août 1947.

Siège: Fayoum.



Raison sociale: Levi & Co.

Associés: Joseph Ch. Levi et deux commanditaires.

Capital: L.E. 15.000.

Objet: le commerce en général et plus spécialement l'importation et l'exportation de tous genres de métaux.

Signature et gérance: Joseph Levi et un Fondé de Pouvoirs séparément.

Date et durée: elle expire le 31 Décembre 1952.

Siège: Le Caire, rue Gameh el Bannat.

du NORD au SUD de l'EST à l'OUEST



S
O
P

PARTOUT

AIR FRANCE

VOUS CONDUIRA AUX PAYS OU VOTRE

PLAISIR OU VOS AFFAIRES VOUS APPELLENT

AGENCE :

IMM. SHEPHEARD'S — Tél. 45670
ET TOUTE AGENCE DE VOYAGE RECONNUE